

Document déposé en Préfecture le 23 juin 2025.
Annexé à la délibération n°5 du Comité Syndical du 18
juin 2025 rendue exécutoire par dépôt en Préfecture le
23 juin 2025 et affichage électronique le 20 juin 2025.

Pour le Président et par délégation,
Le directeur du PETR Centre-Cher,
Julien FONTAINHAS



BILAN DE LA CONCERTATION

Projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Avord-Bourges-Vierzon

*Vu pour être annexé à la délibération du Comité
Syndical du PETR Centre-Cher tirant le bilan de la
concertation et arrêtant le projet de SCoT Avord-
Bourges-Vierzon, en date du : 18 juin 2025*

Sommaire

1. Modalités de concertation prévues par le SCoT Avord-Bourges-Vierzon
2. Bilan des moyens effectivement mis en œuvre pour la concertation
3. Bilan et prise en compte des observations du public
4. Précisions et exemples illustratifs des moyens d'information, de communication et de concertation mis en œuvre

Modalités de concertations prévues par le SCoT Avord-Bourges-Vierzon

Par délibération du 5 juillet 2018, le Syndicat Intercommunal pour le suivi et la Révision du schéma Directeur de l'Agglomération Berruyère (SIRDAB), transformé en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Centre-Cher par arrêté préfectoral du 20 décembre 2018, prescrivait la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), fixait les objectifs de la démarche et précisait les modalités de la concertation permettant d'assurer l'accès de l'information au public tout au long de la procédure.

Les objectifs de la concertation sont les suivants :

- **Donner au public une information claire tout au long de la concertation**
- **Sensibiliser la population aux enjeux et objectifs de la démarche** conduite en vue de favoriser l'appropriation du projet
- **Permettre au public de formuler des observations et propositions**

Les modalités de concertation définies sont les suivantes :

- **Les moyens d'information :**
 - **Un dossier d'information du projet mis à disposition du public** au siège de l'établissement public porteur du SCoT et aux sièges de chacun des EPCI membres, aux jours et heures habituels d'ouverture au public
 - **Le site internet de l'établissement public porteur du SCoT**, pour informer le public sur la procédure et son avancement
 - **Des articles d'information publiés** dans les bulletins communautaires des EPCI membres
- **Les moyens d'expression**
 - **Un registre destiné à recevoir les observations du public** mis à disposition du public au siège de l'établissement public porteur du SCoT et aux sièges de chacun des EPCI membres, aux jours et heures habituels d'ouverture au public
 - **Plusieurs réunions publiques organisées dans chaque EPCI au cours de la procédure**
 - **Le public a pu s'exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la concertation** en les adressant par voie électronique ou par écrit à l'adresse de l'établissement porteur du SCoT

Bilan des moyens effectivement mis en œuvre pour la concertation

La concertation s'est déroulée tout au long du projet, de manière pleine et sincère.

Structuration de la concertation

Dans un souci de lisibilité et de continuité du processus de concertation, les moyens mis en œuvre pour l'information du public ont été rythmés par 3 grandes étapes qui se fondent sur le déroulé de la démarche allant des éléments de diagnostic vers le projet :

1. **L'étape du diagnostic** mettant en évidence les enjeux du territoire. Ce dernier se compose de différents volets thématiques et de l'Etat Initial de l'Environnement. Cette étape a par ailleurs été l'occasion de travailler une évaluation du schéma de cohérence territoriale en vigueur depuis 2013.
2. **L'étape du Projet d'Aménagement et de Stratégie (PAS), expression du projet politique pour l'aménagement du Centre-Cher**, ce document apporte des réponses aux enjeux du diagnostic en fixant les orientations stratégiques qui traduisent une vision prospective pour le territoire à horizon 20 ans. Le Projet d'Aménagement Stratégique constitue le cadre stratégique partagé et transversal pour l'aménagement du territoire du Centre-Cher.
3. **L'étape du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)**, document déclinant réglementairement le PAS à travers des objectifs et prescriptions, qui compose le volet prescriptif du schéma de cohérence territoriale (SCoT) à traduire dans les documents locaux d'urbanisme et de planification.

Tous les objectifs et modalités de la concertation définies par la délibération du 5 juillet 2018 ont été effectivement mis en œuvre, permettant au public de recevoir une information régulière sur l'avancement des travaux et d'y contribuer, en faisant part de leurs observations. Dans le cadre d'un vaste périmètre couvrant 6 EPCI et 98 communes, les moyens mis en œuvre se sont appuyés sur les 6 intercommunalités, dont les sièges ont constitué 6 lieux de concertation supplémentaires à celui du PETR Centre-Cher afin de favoriser la proximité à l'égard du public. Les modalités de concertation se sont aussi adaptées aux recompositions territoriales qui ont concerné le périmètre du SCoT, à l'image de la fusion des communautés de communes Vierzon-Sologne-Berry et les Villages de la Forêt en 2019.

- **Bourges Plus** : CA Bourges Plus, 23-31 boulevard Foch, 18023 Bourges
- **Cœur de Berry** : CdC Cœur de Berry, 13 rue des Tours, 18120 Lury-sur-Arnon
- **La Septaine**, CdC La Septaine, ZAC des Alouettes, 18520 Avord
- **Fercher**, CdC Fercher, 18400 St Florent sur Cher
- **Terres du Haut Berry**, CdC Terres du Haut Berry, 31b route de Rians, 18220 Les Aix d'Angillon
- **Vierzon-Sologne-Berry**, CdC Vierzon-Sologne-Berry, 2 rue Blanche Baron, 18100 Vierzon

Soulignons le nombre important de réunions publiques mises en œuvre dans une logique de proximité avec la population et de cohérence avec les différents bassins de vie du territoire du SCoT. En effet, 12 réunions publiques ont été tenues au total lors de la présente révision, soit une par intercommunalité du SCoT à chaque phase : phase Enjeux/Projet d'Aménagement Stratégique, puis phase Document d'Orientation et d'Objectifs.

Lors de ces 12 réunions publiques (2 par EPCI), les informations apportées se sont attachées à expliciter le lien entre les différentes étapes du SCoT pour faciliter la bonne compréhension de la démarche et faciliter l'expression du public sur les différents documents du schéma.

- La première série de réunion publique au printemps 2023 a permis d'exposer les points saillants et les enjeux du diagnostic, ainsi que les grands axes du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) qui en découlent.
- La seconde série de réunion publique au printemps 2025 a permis de rappeler les grands axes du PAS et la manière dont ils étaient traduits dans le DOO sous formes d'objectifs et de prescriptions.

A titre d'information. Au côté de la concertation avec le public, plusieurs réunions avec les personnes publiques associées et avec le conseil de développement ont été réalisées lors de la révision du SCoT afin de pleinement associés ces partenaires et instances à la construction du projet territorial.

Synthèse des modalités de la concertation

La mise en œuvre de ces modalités de concertation lors de l'élaboration du SCoT :

- est synthétisée aux tableaux ci-après.
- est illustrée au chapitre 4 du présent document par des Précisions et exemples illustratifs des moyens d'information, communication et concertation mis en œuvre

Synthèse de la mise en œuvre des modalités de concertation fixées par la délibération du Pays Sancerre Sologne du 28 mars 2017

Modalités de concertation fixées par délibération du 5 juillet 2018	Mise en œuvre	Information réalisées
Un dossier d'information sera mis à disposition du public au siège de l'établissement public porteur du SCoT et aux sièges de chacun des EPCI membres, aux jours et heures habituels d'ouverture au public	Mise à disposition du public des documents au fur et à mesure de leur réalisation : Diagnostic, PAS (y compris suite au second débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) organisé en décembre 2024 pour échanger collectivement sur les modifications apportées dans le cadre des évolutions du cadre normative survenue en 2024 et concernant la trajectoire de réduction de l'artificialisation).	Information relayée sur le site internet du PETR Centre-Cher et dans les différents dossiers de concertation, mais aussi lors des réunions publiques et dans le cadre d'information par la presse à l'occasion des discussions sur la déclinaison locale de la trajectoire vers le Zéro Artificialisation Nette à traduire localement dans les documents de planification.
Le site internet de l'établissement public porteur du SCoT informera le public sur la procédure et son avancement	Cette mise à disposition a été réalisée : – Sur le site internet du PETR Centre-Cher (www.sirdab.fr) – Au siège du PETR Centre-Cher, – Aux sièges des EPCI membres du PETR Centre-Cher.	Le dossier de concertation a été alimenté avec les différents volets des études, au fur et à mesure de l'avancée des travaux, y compris l'étude réalisée de manière connexe au SCoT sur la stratégie de développement économique à l'échelle du PETR Centre-Cher.
Des articles d'information publiés dans les bulletins communautaires des EPCI membres	Transmission aux EPCI de plusieurs articles pouvant être publiés dans les bulletins communautaires ou les différents supports d'information à disposition des intercommunalités	Proposition d'article transmis aux EPCI en octobre 2018 pour informer sur le lancement de la démarche Lettre SCoT publié en juillet 2020 sur les éléments saillants du diagnostic et les principaux enjeux identifiés et partagés Communiqués de Presse à intégrer sur les différents supports de communication communautaire (site internet, bulletin, réseaux sociaux) pour informer des réunions publiques en mars 2023 et mars en 2025 Proposition d'article transmis aux EPCI en mars 2025 pour informer sur l'avancement de la démarche. Article publié dans le bulletin communautaire de Bourges Plus en mai 2025
Moyens d'information supplémentaires mis en œuvre, allant au-delà des modalités de concertation fixées par la délibération de prescription	Parution d'articles dans la presse sur le PETR Centre-Cher, sa compétence en matière d'élaboration du SCoT, et sensibilisation sur les enjeux de sobriété foncière véhiculée par la loi Climat & Résilience Parution de « posts » sur le compte Facebook du PETR Centre-Cher concernant la loi Climat & Résilience, la modification du SRADDET, les réunions publiques du SCoT Concertation de la société civile par le biais de l'association du conseil de développement du PETR Centre-Cher Organisation d'un atelier destiné aux exploitants agricoles en phase Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)	Articles de presse sur le SCoT et ou le PETR Centre-Cher mentionnant la démarche SCoT, notamment : – Le Berry Rep. 25/01/2024 : informations sur les missions poursuivies par le PETR Centre-Cher, notamment au travers du SCoT – Le Berry Rep 26/03/2023 : informations sur l'objectif Zéro Artificialisation Nette et ses implications locales pour le SCoT – Annonces par voie de presse des réunions publiques : le Berry 6 février 2023 – Le Berry Rep 10/10/2020 : informations sur le rôle et les missions du PETR Centre-Cher, dont la mission SCoT – Le Berry Rep, 16/11/2019 : un SCoT fait par nous et pour nous « Posts » sur le compte Facebook du PETR Centre-Cher : décembre 2019, avril 2021, mars 2023, février 2023, janvier 2023, mars 2023, mars 2025 Organisation de groupe de travail du conseil de développement à chaque phase des études et d'un atelier agriculteurs en phase PAS

Modalités de concertation fixées par délibération du 5 juillet 2018	Mise en œuvre	Information réalisées
Un registre destiné à recevoir les observations du public sera mis à disposition du public au siège de l'établissement public porteur du SCoT et aux sièges de chacun des EPCI membres, aux jours et heures habituels d'ouverture au public	Mise à disposition du public de registres pour recueillir ses avis, observations et contributions. Ces registres ont accompagné les dossiers de concertation mis à disposition au siège du PETR Centre-Cher et aux sièges des 6 EPCI membre de son périmètre.	Information relayée sur le site internet du PETR Centre-Cher, mais aussi lors des réunions publiques et dans le cadre d'une information par la presse
Le public pourra s'exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la concertation en les adressant par voie électronique ou par écrit à l'adresse de l'établissement porteur du SCoT	Adresse postale du PETR Centre-Cher : - Jusqu'en 2019 : 23-31 boulevard du Maréchal Foch, 18000 Bourges - A partir de 2020 : 4 rond-point Farman, 18000 Bourges Adresses e-mail : info@sirdab.fr contact@petr-centrecher.fr scot@petr-centrecher.fr	Adresse postale et électronique référencées sur le site internet du PETR Centre-Cher
Plusieurs réunions publiques organisées dans chaque EPCI au cours de la procédure	Réalisation de 2 réunions publiques sur chaque EPCI membre du PETR Centre-Cher - Lors de la phase de structuration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) : - Cœur de Berry (07/02/2023 à Brinay) - Fercher (15/02/2023 à St Florent s/ Cher) - Bourges Plus (15/02/2023 à St Doulchard) - Terres du Haut Berry (01/03/2023 à Henrichemont) - La Septaine (01/03/2023 à Avord) - Vierzon-Sologne-Berry (05/04/2023, Vierzon) - Lors de la phase de construction du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) - Cœur de Berry (15/04/2025 à Brinay) - Fercher (10/04/2025 à St Florent s/ Cher) - Bourges Plus (28/04/2025 à Trouy) - Terres du Haut Berry (07/05/2025 à Henrichemont) - La Septaine (29/04/2025 à Avord) - Vierzon-Sologne-Berry (05/05/2025 à Vierzon)	Les annonces des réunions publiques ont été faites notamment : - Par voie de presse : Le Berry républicain - Via le site internet du PETR Centre-Cher - Via le compte FaceBook du PETR Centre-Cher (avril 2023, mars 2023, février 2023, mars 2025, avril 2025, mai 2025) - Via le compte LinkedIn du PETR Centre-Cher (mars 2023, février 2023, janvier 2023) - Via les vecteurs d'information à disposition des EPCI pour relayer l'information : sites internet, comptes facebook, réseau d'information des administrés (Intramuros...)

Bilan et prise en compte des observations du public

Les observations et avis issus des registres de concertation mis à disposition du public, des courriers et e-mails reçus dans le cadre de la démarche.

Aucune observation n'a été reportée sur les registres de concertation mis à la disposition du public au siège du PETR Centre-Cher et des EPCI membres depuis le démarrage de la procédure.

- Des observations ont été relayées via un mail, suite à la tenue des réunions publiques. Ces dernières font état d'une insuffisante prise en compte des bouleversements environnementaux, sociaux et économiques par les politiques publiques. En particulier, pour ce qui concerne les manques postulés en termes de disponibilité de certaines ressources (énergies fossiles, minerais pour l'informatique...) auxquelles nos systèmes économiques et nos modes de vie sont particulièrement dépendants. Dans un contexte de sobriété énergétique, les observations relayées défendent la nécessité de transformer le système agricole dans le sens d'une relocalisation et d'une réorientation de la production pour tendre vers une autonomie alimentaire et la nécessité de repenser la mobilité.
 - *Le projet de SCoT projette une vision politique pour l'aménagement du territoire à horizon 20 ans, avec la visibilité dont il dispose sur les facteurs macroéconomiques, la disponibilité des ressources et leur évolution. Ces éléments ont été mis en perspective avec les besoins économiques et sociaux du territoire pour organiser un développement des bassins de vie berruyer et vierzonnais préservant les ressources locales (foncier, eau, granulats...)*
 - *Le projet de SCoT traite la question des mobilités en orientant le développement résidentiel et économique de manière à encourager un report modal de la voiture vers des modes non carbonés, plus sobres en émissions. Sur un plan opérationnel, le SCoT ne dispose cependant pas des capacités à orienter l'offre en transport collectif.*

- *Par ailleurs, les enjeux de reterritorialisation de l'agriculture sont signifiés et le projet de SCoT participe d'une meilleure préservation du foncier agricole, en particulier lorsqu'il génère une valeur ajoutée locale, tout en encourageant les logiques de diversification et de transformation, en lien avec le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) actuellement animé par le PETR Centre-Cher. Le projet de SCoT ne dispose cependant d'aucun levier qui lui permette d'agir sur les systèmes d'exploitation et le type de productions.*

Les principales observations du public issues des réunions publiques de la phase Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

De manière générale, les échanges des participants ne révèlent pas d'observations contredisant ou questionnant les enjeux et atouts du territoire, ainsi que des grandes orientations du PAS partagées lors des différentes réunions. Ils soulignent certains points :

Mobilité

- Les participants confirment l'enjeu de consolider l'offre ferroviaire classique, avec notamment la ligne Paris Orléans Limoges-Toulouse (POLT) qui dessert Vierzon depuis Paris. La nécessité d'amélioration et de modernisation de l'infrastructure est reconnue comme décisive pour le territoire.
- Quelques participants mentionnent le rôle structurant qu'aurait une Ligne grande Vitesse (LGV) sur l'accessibilité et le développement du territoire (référence au projet Paris Orléans Clermont-Ferrand Lyon, dont certains scénarios prévoyaient une desserte de Bourges).
- Un participant a également soulevé les enjeux de connexion des différents modes de transport (Fer / route) et l'enjeu qu'il y a autour du développement du fret ferroviaire

- *Le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT aborde les questions de mobilité tant comme vecteur de positionnement au regard des territoires voisins ou métropolitains avec lesquels il entretient des relations, que pour structurer et organiser les flux et le fonctionnement des activités et de la population du Centre-Cher. En matière de mobilité ferroviaire, le projet de SCoT est l'occasion de réaffirmer l'attachement à certains projets, mais n'a pas de levier direct sur les questions d'offre. Il garde la capacité d'orienter le développement urbain de sorte à soutenir l'offre de transport collectif.*
- *Le projet de PAS identifie la POLT comme prépondérante pour l'accessibilité du territoire depuis et vers les métropoles nationales et régionales. Cela conforte le rôle nodal de Vierzon. Le projet de PAS a mis l'accent sur les infrastructures existantes, que cela soit sur le ferroviaire ou la route. La priorité initialement affectée à la desserte du territoire par une offre en grande vitesse s'est effacée devant l'enjeu d'amélioration de l'existant (temps, cadence), qui permet dans des conditions normales de fonctionnement une desserte raisonnablement rapide à Paris et l'Île de France.*
- *Le développement du fret ferroviaire a été identifié dans le projet de SCoT, notamment par la prise en compte de la plate-forme de Combronde à Vierzon, reliée aux ports du Havre et de Fos sur Mer.*

Activités économiques

- Une question, plusieurs fois exprimée, revient sur l'identité économique du territoire, qui de l'avis de plusieurs participants s'avère peu lisible et insuffisamment mise en avant pour qualifier le territoire quand on communique à l'extérieur. Il serait important de mieux valoriser les filières d'excellence présentes (en particulier défense, agroalimentaire), les secteurs d'activités porteurs, et de mieux communiquer sur les capacités d'accueil des entreprises mais aussi des actifs.
- Plusieurs autres atouts économiques ont été relevés par les participants des réunions publiques : secteur cybersécurité en émergence et pôle pyrotechnique. L'économie sociale et solidaire (ESS) est également avancée comme un levier d'économie résidentielle important (incubateurs, animation associative de tiers lieux...). Le lien a également été fait avec des besoins spécifiques en termes d'aménagement, de

foncier et d'immobilier. Le développement de l'économie circulaire a également été mentionné par un participant.

- Le besoin de davantage dialoguer avec l'extérieur a été évoqué (réunions publiques de Bourges Plus et Terres du Haut Berry) pour éviter des effets de concurrence sur la Main d'œuvre, notamment qualifiée.
 - En matière d'agriculture, plusieurs participants mettent en avant que l'évolution des pratiques agricoles constitue aussi un levier pour l'emploi et le développement, tout en étant un vecteur important de l'identité locale (produits locaux, valorisation) ; cela renvoi également à des enjeux de souveraineté alimentaire incluant la question des débouchés locaux. (Vierzon-Sologne-Berry et à la Septaine).
 - En matière de tourisme, le potentiel de développement du cyclotourisme autour canal de Berry est à valoriser pour plusieurs intervenants.
- *Le projet de PAS organise le développement autour d'une armature économique pour améliorer la lisibilité de son offre autour de plusieurs catégories de zones économiques à l'échelle du périmètre du PETR. L'importance et le rôle des secteurs stratégiques de la défense, de l'aéronautique, mais aussi l'émergence du pôle cyber sont soulignés dans le projet, aux côtés de secteurs de développement durable en émergence (ESS, économie circulaire)*
 - *Le PAS met également en avant l'enjeu qu'il y a à diversifier et à améliorer qualitativement l'offre existante et en devenir (services aux entreprises, aux salariés, qualité des espaces publics, développement d'une offre locative...)*
 - *Le SCoT identifie l'enjeu d'accompagner l'agriculture dans le cadre de ses évolutions structurelles et climatiques. Le développement des produits locaux, sous sigle d'appellation, est identifié comme un actif de valorisation économique et patrimonial, participant à son rayonnement. Dans le cadre de sa trajectoire de sobriété foncière, le SCoT participe à limiter l'atteinte aux espaces agricoles en maîtrisant la consommation d'ENAF où en favorisant le recyclage de l'existant ou la densification. Ce faisant, il œuvre à la préservation de l'outil de production agricole et ménage la capacité du territoire à répondre à des besoins locaux.*

- *Les éléments mentionnés autour de la trame verte et bleue et des zones humides à préserver participent par ailleurs à une meilleure résilience des systèmes agricoles, de même que la capacité d'innover sur des énergies renouvelables associées aux activités agricoles.*
- *Le PAS du SCoT identifie le potentiel de développement autour du canal de Berry, mais aussi des autres infrastructures cyclo-touristiques projetées comme levier d'attractivité touristique.*

Attractivité / Services à la population / cadre de vie

- L'enjeu de l'« identité territoriale » mérite pour certains participants d'être traité sous un angle "marketing territorial", afin de mieux parler collectivement du territoire.
- L'enjeu d'attractivité et de fidélisation de la population s'avère très globalement partagé, notamment sur le segment des jeunes actifs. Un participant illustre le cas de certains militaires de la base d'Avord faisant fréquemment le choix du célibat géographique.
- La question des ressorts d'attractivité à trouver du côté de l'offre de service et d'équipements (éducation, soin, enseignement supérieur, numérique...) est évoquée, et plus largement du cadre de vie, qui devient de plus en plus important dans les choix résidentiels au côté des ressorts traditionnels liés à l'emploi.
- Les enjeux de redynamisation des centralités (centres-villes et centres-bourgs) dans une approche de mixité fonctionnelle (résidentiel, économie, commerce, espaces publics...) apparaît à cet égard décisif. Les liens à faire avec les démarches opérationnelles de type Petite Ville de Demain ont été soulignés à l'occasion de plusieurs réunions publiques (Fercher, Terres du Haut Berry, Bourges Plus)
- Des interrogations ont été exprimées sur la capacité à remobiliser l'ensemble des logements structurellement vacants. Une partie significative de ces derniers ne semble pas pouvoir être remobilisée, notamment parce qu'ils ne répondent plus aux attentes des habitants et à l'évolution des modes de vie (nuisances excessives, absence de

stationnement, accès par commerce...). Dans cette perspective, le levier de la rénovation ne suffit pas toujours sans intervention lourde et structurelle sur le tissu urbain pour lequel les collectivités manquent d'ingénierie mais aussi de leviers juridiques et financiers.

- En matière de commerce, de l'avis de la majorité de participants, l'enjeu réside dans un enjeu de préservation / consolidation de l'offre existante, c'est à dire du commerce « territorial », dans un contexte d'essor et de concurrence avec le e-commerce.

- *Le projet de PAS se fonde sur un scénario démographique volontariste de +10 000 habitants à horizon SCoT, en rupture avec les dynamiques dernièrement constatées, pour retrouver le poids démographique qui était celui du territoire au début des années 1990.*
- *Ce scénario conduit à relever le défi d'attractivité que connaît actuellement le territoire, en organisant la stratégie d'aménagement autour d'un maillage territorial solidaire, identifiant différents niveaux de polarités, qui participent à leurs échelles respectives à organiser la vie locale et qui contribuent à la cohésion du territoire du PETR*
- *Le projet de SCoT et sa prospective prennent en compte les évolutions démographiques structurelles à l'image des phénomènes de vieillissement et de desserrement des ménages. Ces dynamiques appellent des besoins résidentiels diversifiés, efficace et sobre en foncier, mais devant rester amènes et désirables. Le projet définit par le SCoT passe à cet égard par un confortement des polarités à toutes échelles, tout en limitant les logiques de spécialisation territoriale.*
- *A cet égard, le PAS relève plusieurs ressorts d'attractivité liés au cadre de vie qui, au côté des aménités naturelles et paysagères et des leviers du développement économique, doivent permettre de proposer une offre de qualité, attractive pour différents ménages et notamment les jeunes actifs.*
- *Parmi ces ressorts, le levier de la redynamisation des centralités, par une politique de remobilisation de la vacance, de requalification des espaces publics participants à une vie sociale conviviale et à des mobilités apaisées, s'accompagne de réflexions sur le confortement du commerce de centres (qui s'accompagne d'une volonté politique marquée de mieux circonscrire le commerce de périphérie), de maîtriser des formes d'urbanisation plus compactes encourageant la remobilisation de l'existant, tout en produisant une offre de logements plurielle pour répondre à la diversité des besoins et des parcours résidentiels.*

- *La stratégie d'aménagement du SCoT accompagne l'évolution de modes de vie dans une logique d'accessibilité et de proximité aux services, aux équipements mais aussi aux espaces récréatifs ou de nature en ville.*
- *Les difficultés à agir sur la vacance sont réelles. Le projet de SCoT n'agit pas au niveau opérationnel sur ce point. Il fixe toutefois des objectifs ambitieux mais réalistes de résorption de la vacance -tenant compte des opérations et programmes en cours sur le territoire : NPNRU, dispositifs cœur de ville et Petites Villes de Demain-. Son action en termes de sobriété foncière à décliner dans les plans locaux d'urbanisme participe à un meilleur équilibre des marchés fonciers et immobilier au profit de l'ancien, ce qui doit favoriser in fine les actions d'amélioration.*

Transitions

- Les enjeux autour de la gestion de la ressource en eau s'avèrent très partagés par les participants, notamment au regard des épisodes de sécheresse et de restrictions qui ont impacté le territoire récemment, mais aussi, à l'inverse, des excès de précipitations et d'évènements extrêmes survenus localement. Dans ce contexte, des questions sont posées par certains participants sur l'évolution de certaines pratiques agricoles et types de cultures, ainsi qu'en termes de réutilisation des eaux usées pour l'irrigation.
- Les participants font également un lien avec les enjeux d'amélioration des réseaux d'eau potable, mais aussi avec les enjeux de récupération des eaux de pluies et d'infiltration à la parcelle.
- En matière de gestion durable des ressources, des différences sont mises en avant par un des participants entre une ruralité perçue comme frugale et un mode de vie urbain pensé comme plus dispendieux.
- Une difficulté est mise en avant par quelques participants pour concilier développement des EnR et préservation du cadre de vie (notamment pour l'éolien). Les positions sont cependant très contrastées sur la question de l'éolien avec certains participants qui ne se déclarent pas gênés par ses impacts paysagers.
- Les enjeux de renouvellement du parc de logements ont été mentionnés, même si le manque d'outils opérationnels pour remobiliser ou remédier aux passoires thermiques est regretté. Ont également été évoqués les effets de certaines évolutions du cadre légal qui conduisent à sortir les passoires thermiques du champ des résidences principales en gonflant le stock de logements vacants.
- Les incidences du schéma en termes d'émissions ont également été questionnées, au regard des objectifs de réduction de la COP de Paris.
- De manière plus isolée, l'enjeu qu'il y aurait eu à être plus "disruptif" dans les hypothèses prospectives a été évoqué par un participant, avec le souhait de voir prendre en considération la réalité d'un monde "post-pétrole" ou de penser l'épuisement des minerais nécessaires au développement du numérique.
- *L'enjeu de gestion durable et d'utilisation raisonnée des ressources est au cœur du projet de SCoT, avec une acception large du terme ressource (eau, énergie, foncier...). Plusieurs de ses orientations en la matière participent à préserver la ressource en eau mais aussi du sol par le biais des objectifs de maîtrise de la consommation foncière et de lutte contre l'artificialisation.*
- *Ces orientations s'inscrivent dans un contexte d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, mais aussi de réflexions sur l'évolution des modes d'aménagement dans un contexte post-crise sanitaire et géopolitique qui invite à repenser les logiques de souveraineté alimentaire, économique ou énergétique.*
- *Les leviers du SCoT restent cependant ceux de l'aménagement, à intégrer dans le champ de dispositions à décliner dans les documents locaux d'urbanisme. En l'occurrence, l'orientation des systèmes de production (conventionnel, biologique), des types de production ou des logiques de valorisation (diversification de la production, transformation...) ou structuration/développement de certaines filières ne relèvent pas de son périmètre d'action. A cet égard, le Projet Alimentaire Territorial porté par le PETR peut cependant initier et impulser des animations spécifiques.*
- *Parmi les éléments du projet de SCoT concourant à lutter et à s'adapter au changement climatique, peuvent être citées les dispositions sur la ressource en eau (préservation des zones humides, des cours d'eau, du bocage, des zones d'expansion de*

crues...), les dispositions en faveur de la sobriété foncière et de la préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) : objectifs de réduction de la consommation foncière, dispositions relatives à la préservation des éléments de la Trame Verte et Bleue et de la nature en ville, diminution des mobilités carbonées, mais aussi des orientations pour limiter l'exposition aux risques (inondation, chaleur, incendies...)

- *En particulier, les objectifs de sobriété foncière / préservation des ENAF tels qu'ils doivent être déclinés dans les documents de planification aux regards du cadre fixé par la loi Climat & Résilience, participent à préserver les capacités de stockage de carbone, favorisent l'infiltration et limitent les ruissellements. La logique de maîtrise de l'étalement urbain participe par ailleurs à limiter les coûts des services (réseau, TC...), et contribue à la qualité de l'air en limitant les déplacements carbonés.*
- *Le projet de SCoT intègre la question du développement des énergies renouvelables (Photovoltaïque, Agrivoltaïsme, Biomasse, Méthanisation...) pour limiter le recours aux énergies fossiles et développer une autonomie énergétique.*
- *La stratégie d'aménagement proposée par le SCoT entend également accompagner les évolutions de modes de vie et de pratiques du territoire, qui ont été percutés par une crise sanitaire qui a accéléré le développement du télétravail et parfois fait évoluer les choix résidentiels à petite et à grande échelle.*

Les principales observations du public issues des réunions publiques de la phase Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

Les observations et remarques exprimées par les participants n'ont jamais remis fondamentalement en question les dispositions du document d'orientations et d'objectifs (DOO) découlant des orientations stratégiques du PAS. Certains commentaires et certaines remarques ont cependant été mis en perspective et ont donné lieu à quelques ajustements pour certaines dispositions du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Mobilité

- Plusieurs participants soulignent les contraintes de temps et de moyens associées à la mobilité dans les espaces ruraux les plus distants des équipements publics ainsi que de l'offre de loisirs et de culture. Les déplacements qu'impliquent par exemple les activités périscolaires des enfants s'avèrent particulièrement chronophages et invitent également à développer une offre de proximité dans les territoires en matière de culture par exemple.
- Un lien a été fait à Fercher entre attractivité et viabilité d'une offre commerciale de centre-ville -essentielle à la vitalité des centralités- et les questions de facilité d'accès. A cet égard, notamment pour ce qui concerne Bourges, une difficulté liée au stationnement a été exprimée par un participant à Fercher.
- Les atouts en termes d'accessibilité et de situation du territoire par rapport à l'Île de France et aux métropoles régionales d'Orléans et Tours ont été soulignés par plusieurs participants. L'ambition démographique projetée par le projet de SCoT peut s'appuyer sur cela, en sus des aménités du territoire en termes de services, de qualité de vie et des filières économiques porteuses.
- Un participant s'est interrogé sur la manière dont le projet intégrait, ou n'intégrait pas, le projet de ligne grande vitesse Paris-Orléans-Limoges-Clermont (POCL).

- *Le Document d'Orientations du SCoT traduit les grandes orientations stratégiques du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) en matière de mobilité. Il ne dispose cependant pas de capacités d'actions pour influencer directement sur l'offre en transport collectif (urbain et interurbain) qui ne relève pas de sa compétence et les politiques opérationnelles de la mobilité. Pour autant, le schéma est l'occasion de rappeler les priorités du territoire en matière d'infrastructures structurantes, les grands projets en cours et d'offres en matière de transport collectif notamment.*
- *Les différentes orientations du SCoT en matière de renforcement de l'armature territoriale participent cependant à consolider l'offre en transport collectif. Le SCoT promeut l'amélioration du réseau et des infrastructures existantes pour à la fois mieux connecter le territoire aux métropoles régionales et à l'île de France mais aussi permettre un meilleur fonctionnement des mobilités quotidiennes des habitants.*
- *Les infrastructures mises en avant à cet égard sont la ligne POLT, l'axe ferroviaire Vierzon-Bourges-Avord, l'amélioration de l'échangeur actuel de Bourges sur l'A71, la finalisation de la rocade berruyère, la liaison entre la rocade et la route de sancerre (...). Le SCoT renonce par exemple au projet d'échangeur qui avait été étudié entre Bourges et Marmagne. Au côté de ces infrastructures, le SCoT souligne l'importance d'accompagner des solutions innovantes dans la ruralité et certains axes structurants pour le cyclotourisme (Bourges-Sully, Valorisation de la rivière le Cher...)*
- *Au regard des incertitudes et du manque de visibilité liés à une hypothétique réalisation de ligne grande vitesse POCL (compte tenu de priorités nationales en principe réaffectées sur les mobilités du quotidien), en tous cas à l'horizon qui est celui du SCoT, il n'a pas été jugé opportun de faire figurer ce projet dans le projet de schéma, pour se concentrer sur l'offre ferroviaire existante et les enjeux de modernisation qui lui sont associés (POLT). A noter qu'un futur projet de POCL qui ferait l'objet d'une déclaration d'utilité publique ne verrait en aucun cas sa réalisation empêchée par le SCoT.*
- *Concernant les pôles urbains du territoire, le SCoT entend accompagner le développement de pôle d'échanges multimodaux structurants, notamment autour des pôles gare de Vierzon et de Bourges. Pour le réseau urbain de Bourges, le SCoT favorise les évolutions du réseau autour du projet de BHNS.*

Activités économiques

- Le besoin d'accompagner la dynamique de création d'emplois en lien avec l'essor des secteurs stratégiques, en particulier ceux de la défense / aéronautique est très partagé par les participants.
- Ce secteur offre des perspectives de rebond, d'abord économique mais aussi démographique sur lesquels appuyer le développement du territoire, avec en filigrane les enjeux de réindustrialisation. Dans cette optique, la contribution du SCoT à une bonne structuration de l'offre économique, par le biais de son armature, est comprise par les participants.
- Les participants sont majoritairement sensibles au maillage économique retenu par le SCoT, qui a trouvé un équilibre entre le développement et la valorisation de zones stratégiques, dans les pôles urbains connectés, mais aussi dans la ruralité (Rians...), mais aussi de zones d'équilibre pour une économie de proximité.
- Pour autant, plusieurs participants ont souligné la nécessité de travailler aussi, au côté de l'économie, aux autres ressorts d'attractivité liés à la qualité de vie (offre récréative, culturelle, sociabilité, forme urbaine...)
- Concernant les zones identifiées, les réunions publiques ont été l'occasion de souligner l'opportunité de compléter l'armature avec les zones industrielles de rosières à Lunery (Fercher), ainsi que la petite zone artisanale de Lury s/ Arnon (Cœur de Berry).
- *Le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT prolonge le travail fin de structuration de l'offre économique amorcé dans le PAS, sur la base d'une armature économique composée de zones majeures et de zones d'équilibre et de proximité. Cette dernière a été successivement précisée, en lien avec les intercommunalités, au cours de la démarche SCoT et de la stratégie de développement économique qui a été adossée au diagnostic du SCoT.*

- *En sus d'une offre nouvelle, le DOO invite les documents d'urbanisme à travailler une mixité fonctionnelle des tissus urbains pour y ménager la possibilité d'implantation pour des activités compatibles avec la fonction résidentielle et invite à explorer les possibilités de requalification/densification/amélioration, voire de mutation, des zones d'activité existantes (y compris pour certains secteurs commerciaux, à l'image des études en cours sur le secteur Charité).*
- *Le DOO oriente une nouvelle offre foncière, intégrant les enjeux de sobriété, de sorte à valoriser les principaux nœuds et axes de communication et d'infrastructures (échangeurs de Bourges, de Vierzon...), mais aussi à irriguer économiquement les espaces qui se localisent dans la ruralité.*
- *L'armature économique a également été complétée à l'issue des réunions publiques de sorte à intégrer la zone industrielle de Rosières (Lunery) et la zone artisanale de Lury s/ Arnon.*
- *La prospective foncière économique du SCoT tient compte des enjeux soulignés par le projet d'envergure nationale et européenne autour d'un secteur défense très présent à Bourges qui connaît actuellement des dynamiques particulièrement vigoureuses en termes de production et de recrutement, et plus largement des enjeux de projets de réindustrialisation d'intérêt régional. Les coups partis relatifs aux ZAC débutées avant 2021 constituent un potentiel supplémentaire non comptabilisé au titre de la consommation foncière. Ces dernières s'ajoutent à la prospective, comme le prévoit la circulaire du 31 janvier 2024.*
- *La somme de ces différents potentiels donne à la vocation économique un poids tout à fait significatif dans le projet de SCoT comparativement au résidentiel. A travers lui, il s'agit donc de valoriser l'emploi comme moteur de développement et d'attractivité du territoire.*

Attractivité / Services à la population / cadre de vie

- Concernant les équilibres territoriaux, certains participants mettent en exergue la propension du projet à conforter des polarités fragiles, à l'image du pôle vierzonnais, en y prévoyant un volume de foncier important alors même que les dynamiques y sont limitées,

tandis que certains secteurs ruraux, qui connaissent une demande plus soutenue, risquent d'être freinés dans leur développement.

- Compte tenu de l'ambition démographique du projet et de la trajectoire de sobriété foncière poursuivie, les incidences en matière de compacité des formes urbaines et du bâti sont questionnées par plusieurs participants. De la même manière, au regard des différences constatées, un participant s'est interrogé sur la répartition des objectifs de production de logements entre intercommunalités et la manière dont les équilibres ont été discutés et négociés.
- Des questionnements ont été exprimés quant aux objectifs de production de logements, compte tenu des chiffres importants de logements vacants que l'on constate sur certaines parties du territoire, et notamment les centres des principales centralités urbaines. Une interrogation a également été exprimée sur la manière dont ont été fixés les objectifs minimaux de production de logements au sein de l'enveloppe urbaine et la manière dont ont été prise en compte les capacités différentes des différents espaces à le permettre (plus ou moins de potentiels à remobiliser au sein de l'enveloppe).
- Un participant regrette que les périmètres des intercommunalités, en tant que « matrice » de l'action publique, peinent souvent à être rediscutées et à être mieux adaptées à la réalité des espaces de vie du quotidien.
- Au-delà des aspects quantitatifs, un participant s'est interrogé sur les dispositions projetées par le SCoT concernant l'offre sociale de logements.
- *Le Document d'Orientations et d'Objectifs décline ses grandes dispositions sur la base de l'armature territoriale définie dans le Projet d'Aménagement Stratégique. Celle-ci distingue plusieurs niveaux : pôle majeur aggloméré du pôle berruyer, pôle de Vierzon, pôles d'équilibre (St Florent s/ Cher, Mehun s/Y, Avord, Henrichemont, Les*

Aix d'A, Henrichemont, Méreau), des pôles de proximité, des centralités d'irrigation et des communes rurales.

- *Le Document d'Orientations du SCoT décline les objectifs de production de logements et de reconquête de la vacance. A partir des différents besoins liés au rythme de croissance démographique, au desserrement des ménages et aux besoins de renouvellement du parc, le DOO répartit les objectifs de production de logements à l'échelle de chaque EPCI et des grands niveaux de l'armature territoriale. Il organise ainsi le confortement de l'armature territoriale, dans le cadre de lutte contre l'artificialisation fixé par la loi Climat & Résilience.*
- *Le SCoT participe à une gestion économe et optimisée du foncier à usage résidentielle en prévoyant une part substantielle de logements à produire dans le tissu urbain existant, sans que cela ne génère de la consommation d'espaces, et en fixant pour l'offre nouvelle des densités moyennes adaptées aux différentes configurations pour chaque niveau d'armature territoriale. A cet égard, il intègre bien des capacités différentes des différents espaces à produire des logements sans consommation d'espaces, notamment entre urbain et rural.*
- *Les dispositions du SCoT traitent par ailleurs du logement dans sa dimension qualitative, avec des objectifs en matière de diversification de l'offre (type, forme urbaine, taille, statut d'occupation...) et de confortement de l'offre sociale.*
- *A cet égard, il s'agit notamment de favoriser la modernisation du parc social et d'activer les différents leviers de création de l'offre sociale, de prendre en compte les objectifs spécifiques des communes concernées par la loi SRU, et de réfléchir son développement par rapport à la proximité des équipements, services et emplois, mais aussi dans une logique de meilleure distribution et de mixité sociale à échelle fine.*
- *Le projet de SCoT s'inscrit enfin dans une logique de subsidiarité, avec des prescriptions à l'échelle des EPCI et des grands niveaux d'armature, qui laissent de la latitude aux documents d'urbanisme pour traduire et préciser les choses et les équilibres entre communes à leur échelle.*

Transitions

- Les objectifs présentés en matière de transition, à la fois sur la préservation de la biodiversité, la gestion économe des ressources - en particulier foncière - et les paysages suscitent globalement l'adhésion des participants, même si la trajectoire de sobriété foncière et la ventilation des objectifs de modération de la consommation d'espaces entre les catégories de l'armature territoriale a suscité quelques questions liées à la capacité de la ruralité de poursuivre son mode de développement.
- Un participant s'est questionné sur l'incidence de la révision du SCoT sur les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux, parfois récents, actuellement en vigueur.
- Certains objectifs difficiles à concilier ont été soulignés, notamment entre le déploiement des EnR et les enjeux de préservation paysagère et de la biodiversité par exemple. Des inquiétudes et des questionnements ont été exprimés sur le développement important des installations photovoltaïques au sol, notamment lorsqu'elles prennent place sur de la terre agricole. A cet égard, les inquiétudes concernent également la capacité à réellement associer activité agricole et photovoltaïque sur une même parcelle dans le cadre de l'« agrivoltaïsme ».
- Concernant les EnR, un participant invite à resserrer la vigilance quant au développement des EnR dans les secteurs de vignobles dans les seuls périmètres d'aire d'appellation protégée. En sus des espaces déjà artificialisés, des questionnements se sont également posés concernant les possibilités de développer les projets photovoltaïques dans des secteurs à faible potentiel agronomique.
- Concernant les espaces agricoles et leur rôle en matière de préservation de la biodiversité, la réunion de Bourges Plus a été l'occasion de souligner que tous les espaces agricoles ne se valent pas, au regard des systèmes d'exploitation qui y prennent place. Le prolongement de ce questionnement consiste à savoir si, et le cas

échéant comment, le SCoT peut encourager certaines pratiques et certains systèmes. En matière d'agriculture, un accent est également mis sur les besoins futurs, stratégiques, de développement d'outils de transformation locale qui permettent d'aller vers plus d'autonomie alimentaire tout en générant une valeur ajoutée supplémentaire pour les exploitations.

- Les tensions sur la ressource en eau -qualitative et quantitative- sont largement partagées par les participants et les dispositions du SCoT sur cette thématique ont largement été saluées.
- *L'entrée en vigueur du SCoT, déclinant la trajectoire de sobriété foncière définie par la loi Climat & Résilience conduira certainement à une évolution des documents d'urbanisme en vigueur, y compris lorsqu'ils sont récents, si ces derniers ne sont pas compatibles avec les dispositions émanant du cadre légal.*
- *L'approbation du SCoT permettra cependant de lever la contrainte d'urbanisation limitée qui concerne actuellement les territoires hors SCoT, et qui implique d'obtenir une dérogation préfectorale pour toutes nouvelles zones ouvertes à l'urbanisation. Ce faisant, le SCoT donnera lieu à des évolutions pour les documents d'urbanisme, mais conduit également à libérer des possibilités pour certaines parties du territoire aujourd'hui non couvertes par un SCoT (nord des Terres du Haut Berry, Vierzonnais...).*
- *Concernant le résidentiel, les objectifs du SCoT tiennent compte à la fois de la trajectoire de sobriété attendu de la loi Climat et du calcul des besoins en logements, qui découle de l'ambition démographique, des dynamiques passées, du desserrement des ménages, des besoins de renouvellement et de la nécessité de rapprocher habitants, services et emploi. Les équilibres négociés tiennent compte de l'ensemble de ces paramètres et ménagent une capacité proportionnée de tous les territoires à se développer.*
- *La ventilation des objectifs de lutte contre l'artificialisation s'effectue dans le SCoT à l'échelle des EPCI et des grands niveaux de l'armature urbaine. Dans cette optique, la prescription ménage une marge de manœuvre à l'échelle de chaque territoire pour répartir les capacités de développement entre les différentes communes relevant d'un même niveau d'armature, dans le cadre du dialogue local. Cette marge de manœuvre permettra aux documents d'urbanisme d'opérer*

le cas échéant à une échelle fine des distinctions à l'échelle des communes rurales, pour mieux prendre en compte des différentes réalités et dynamiques en matière de ruralités, selon qu'elles se localisent dans la première couronne des grands pôles ou qu'elles soient plus éloignées de leurs aires d'influence.

- *Le levier du SCoT en matière de préservation des espaces agricoles est essentiellement foncier, via les objectifs de modération de la consommation d'espaces. Il n'a pas la capacité à agir sur les types de production et les systèmes d'exploitation, qui ne se valent certainement pas tous en matière de biodiversité. Le SCoT invite par ailleurs les documents d'urbanisme à favoriser la diversification agricole, par le biais d'outil de transformation ou par le biais de projets de diversification touristique le cas échéant.*
- *Le SCoT ne peut pas interdire à son niveau l'implantation des dispositifs d'énergies renouvelables, en particulier dans un contexte où on souhaite l'accélération de leur déploiement pour davantage contribuer au mix énergétique. Il participe cependant à encadrer leur déploiement.*
 - *En matière de photovoltaïque et d'agrivoltaïque, le SCoT priorise les bâtiments et les espaces déjà artificialisés pour limiter l'impact sur les espaces naturels et agricoles. Sur ce dernier, il précise que les installations photovoltaïques devront respecter les critères techniques définis par le législateur pour assurer qu'ils ne soient pas décomptés au titre de la consommation d'espaces.*
 - *Concernant le grand éolien, le SCoT identifie des zones de contraintes (paysagères, patrimoniales, environnementales) dans lesquelles le développement n'est pas à favoriser.*
- *Le SCoT prévoit de nombreuses dispositions au service d'une amélioration qualitative et quantitative de la ressource en eau, de par sa trame verte et bleue notamment, la protection des cours d'eau, des zones humides, des zones d'expansion de crues, des boisements alluviaux, de la gestion intégrée des eaux pluviales (...) Ces dispositions participent également à une meilleure maîtrise du risque inondation.*

Conclusion et prise en compte des observations et avis du public dans le projet du SCoT :

- De manière générale, les observations issues de la concertation avec le public ne contredisent pas les choix faits par les élus pour le projet de SCoT, que ce soit au niveau des orientations stratégiques faites dans le projet d'aménagement ou de leur déclinaison sous formes de dispositions opposables aux documents d'urbanisme dans le DOO.
- Elles confirment même souvent la pertinence des choix d'aménagement effectués par les élus du PETR Centre-Cher, autour des enjeux prégnants mis en exergue par la phase de diagnostic, du positionnement et de la stratégie d'aménagement du territoire qui en découlent.
- Cela concerne notamment la nécessité de valoriser le territoire et son rôle pour la structuration du sud régional et du département du Cher (irrigation économique, dynamisme culturel, accessibilité aux services supérieurs et grands axes de flux, liens avec les bassins de vie voisins), et la mise en avant de ses atouts (poids et rôle de Bourges, nœuds de mobilités de Vierzon, maillage territorial solidaire, territoire productif et secteurs stratégiques (défense, aéronautique), culture (Bourges Capital Européenne de la Culture 2028).
- Ces orientations doivent ainsi participer à affirmer les fonctions supérieures du territoire et leur rayonnement, mais aussi à remédier au manque de lisibilité sur l'identité du Centre-Cher, plusieurs fois regretté au cours des réunions publiques.
- Aux différentes échelles de l'aménagement, le projet de SCoT s'appuie sur des centralités à redynamiser, pour produire un développement cohérent, équilibré au service d'une attractivité refondée notamment autour de la qualité du cadre de vie et d'une offre territoriale qui joue sa propre partition et qui se distingue des offres métropolitaines.

- Les axes du projet d'Aménagement Stratégique (PAS) répondent ainsi à une ambition et à un positionnement pour le territoire, et structure la stratégie concertée par l'aménagement du Centre-Cher :
 1. Un territoire qui compose avec la nature, ménage ses ressources et met en scène ses richesses patrimoniales
 2. L'économie, moteur du rayonnement du territoire
 3. Un cadre de vie attractif et un maillage territorial solidaire qui valorise la proximité
- Les orientations et objectifs du projet de SCoT traduisent et déclinent de manière cohérente les dispositions stratégiques du projet d'Aménagement Stratégique (PAS). Ces dernières matérialisent des équilibres territoriaux repensés en matière d'offre résidentielle et d'offre économique qui participent à conforter les différentes polarités de l'armature territoriale et économique, sans obérer les capacités de développement dans la ruralité.
- Le projet de SCoT s'inscrit résolument dans une dynamique de transition, en particulier en positionnant le territoire dans une trajectoire de sobriété foncière s'inscrivant dans le cadre normatif issu de la loi Climat & Résilience, qui met le territoire sur la voie du zéro artificialisation nette (ZAN) à atteindre en 2050, tout en maximisant les marges de manœuvre laissées par le législateur concernant les projets d'envergure et les coups partis.
- Le projet de SCoT participe ainsi à faire évoluer durablement le mode d'aménager le territoire dans le champ de la planification urbaine et attend d'être soutenu au cours de sa mise en œuvre par un accompagnement financier et une évolution de la fiscalité susceptible pour mieux encourager le recyclage de l'existant et prioriser le fait de reconstruire la ville sur la ville.
- Le DOO a notamment été l'occasion d'un travail fin autour de la trame verte et bleue, de la gestion durable de la ressource en eau, des armatures urbaines, économiques et commerciales qui structurent et organisent le territoire, les pratiques de ses résidents et les activités économiques.
- Le projet de SCoT respecte et conforte enfin le rôle des PLU(i) qui, dans une logique de subsidiarité, conserve une latitude pour orienter et préciser plus finement à son échelle les dispositions du document d'orientations et d'objectifs. Le SCoT confirme ainsi la dimension stratégique qui est la sienne, telle que le définit le législateur.

Précisions et exemples illustratifs des moyens d'information, communication et concertation mis en œuvre

Information du public sur les lieux de concertation, la mise à disposition des documents et les moyens proposés pour contribuer (exemples)

- Site internet PETR

Dossier de concertation accessible sur le site internet du PETR Centre-Cher



Dossier de concertation

La délibération du 5 juillet 2018 fixe les objectifs poursuivis par la démarche et prévoit les modalités de la concertation avec le public. Celles-ci s'organisent autour de moyens d'information et d'expression mis à disposition du public tout au long de la construction du projet de SCoT.

A ce titre, un dossier d'information est à disposition du public au siège du PETR Centre-Cher et aux sièges de ses EPCI membres. Ces derniers sont alimentés au fur et à mesure de l'avancement des études et sont consultables aux jours et heures habituels d'ouverture au public aux adresses suivantes :

- PETR Centre-Cher : 4 rond-point Henri Farman, à Bourges
- Bourges Plus : 23-31 Boulevard du maréchal Foch, à Bourges
- Cœur de Berry : 13 rue des Tours, à Lury s/ Arnon
- Fercher : Place de la République, à St Florent s/ Cher
- La Septaine : ZAC des Alouettes, à Avord
- Terres du Haut Berry : 31 bis route de Rians, aux Aix d'Angillon
- Vierzon-Sologne-Berry : 2 rue Blanche Baron, à Vierzon

ACTUALITÉS

Marché public du programme Plantez le Décor 2024-2026

Des nouveaux locaux pour le PETR

Le rassemblement du PETR et des Pays est effectif

Les équipes du PETR rassemblées

Le SIRDAB officiellement transformé en PETR !

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Comité Syndical : Mercredi 3 juillet 2024

- Réunions publiques

Information sur les modalités de concertation en réunion publique

Le SCoT, un projet élaboré en concertation

Des modalités de concertation pour :

S'informer :

- Les documents (diagnostics....) sur le site internet
- Le dossier de concertation aux sièges de chaque EPCI (aux dates et heures habituelles d'ouverture au public)

Le site du PETR

www.sirdab.fr



Contact :

scot@petr-centrecher.fr

Tel : 02 46 59 15 37



Contribuer :

- Les registres de concertation aux sièges de chaque EPCI
- La seconde série de réunion publique organisée dans chaque EPCI
- La possibilité d'écrire au PETR Centre-Cher (4 rd point Farman, 18000 Bourges)

Mise à disposition du public de registre de concertation et de documents du SCoT au fur et à mesure des étapes d'avancement (exemples)

- Site internet



La Syndicat des Alouettes, à Avord
31 bis route de Rians, aux Aix d'Angillon
12120 Vierzon
2 rue Blanche Baron, à Vierzon

Accueil Le PETR Centre Cher Les instances Les missions Le territoire Contact

Comité Syndical : Mercredi 3 juillet

Le dossier se compose des documents suivants :

N°	Documents	Dépôt
1	Registre de concertation du public	Juillet 2018
2	Délibération du comité syndical du 5 juillet 2018 relative à la prescription du SCoT ABV	Juillet 2018
3	Diagnostic et Etat initial de l'Environnement provisoire / version Mai 2020	Aout 2020
4	Diagnostic du volet économique provisoire / version Juin 2020	Aout 2020
5	Lettre SCoT n°1 / Juillet 2020	Aout 2020
6	Délibération du Comité Syndical du 20 décembre 2023 portant Débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT Avord-Bourges-Vierzon, et son annexe	Janvier 2024
7	Délibération n°7 du Comité Syndical du 18 décembre 2024 relative au 2ème débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT	8 janvier 2025

RECHERCHE

Rechercher...

Vous pouvez vous exprimer et faire des observations sur la démarche dans le registre de concertation qui accompagne le dossier ou en écrivant par mail contact@petr-centrecher.fr ou par adresse postale au 4 rond-point Henri Farman, 18000 Bourges.

- Au siège du PETR Centre-Cher et des EPCI membres (dossier et registre de concertation)



Articles sur la démarche SCoT et la trajectoire de sobriété foncière (exemples)

- Avis relatif à la prescription

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA RÉVISION ET LE SUIVI DU SCHÉMA DIRECTEUR DE L'AGGLOMÉRATION BERRUYÈRE (SIRDAB)

AVIS AU PUBLIC

PRESCRIPTION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)

Le public est informé que par délibération du 5 juillet 2018, le comité syndical du SIRDAB a décidé d'engager la révision du SCoT de 2013 pour définir le nouveau projet d'aménagement et de développement de son territoire, qui intègre 7 Etablissements publics de coopération intercommunale depuis l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2017 : Bourges Plus, Cœur de Berry, Fercher Pays Florentais, La Septaine, Terres du Haut Berry, les Villages de la Forêt, Vierzon-Sologne-Berry.

Selon les dispositions prévues par l'article R.143-15 du Code de l'urbanisme, la délibération sera affichée pendant un mois au siège du SIRDAB, 23-31, boulevard Foch, 18023 Bourges ; ainsi qu'aux sièges de ses EPCI adhérents et dans les mairies des 101 communes de son périmètre. La délibération est tenue à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de ces établissements.

La concertation avec le public est ouverte selon les modalités arrêtées dans la délibération et jusqu'à l'arrêt du projet de SCoT par le comité syndical. Le bilan de cette concertation sera joint au dossier d'enquête publique.

467218

- Extraits d'articles

Le Berry républicain, 16 nov. 2019

6 SAMEDI 16 NOVEMBRE 2019 LE BERRY RÉPUBLICAIN

Cher ➔ Actualités

CHER ■ Le Pôle d'équilibre territorial et rural et les maires se penchent sur le schéma de cohérence territoriale

« Un SCoT fait par nous et pour nous »

Le Pôle d'équilibre territorial et rural Centre-Cher a tenu sa première conférence des maires mercredi. Au menu : le schéma de cohérence territoriale.

Frank Simon
frank.simon@centrecher.com

Le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Centre-Cher (issu de la fusion du Syndicat intercommunal pour la révision et le suivi du schéma directeur de l'agglomération berruyère, du pays de Bourges et pays de Vierzon) vit les nouvelles heures de son existence et s'engage déjà dans la conception du futur Schéma de cohérence territoriale (SCoT) entre Avord, Bourges et Vierzon.

Première conférence des maires

Un démarrage en douceur pour une structure qui doit être officialisée en mars 2023 pour créer un document important visant, sur plusieurs communes, à mettre en cohérence les politiques en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage.

Le PETR a donc réuni, mercredi, les maires membres pour une conférence des maires – une première qui devrait se renouveler une fois par an, voire plus selon les vœux de la présidente, Véronique Fenoll (LR) – entièrement consacrée au SCoT.

Cette première étape de diagnostic de l'existant a permis de recueillir la vision des maires sur le futur schéma et ses implications pour leur commune. Ils étaient 90 à répondre à l'invitation de la présidente pour participer à cinq ateliers, balayant des thématiques sur la construction souhaitée du SCoT : « Quel développement économique ? » ; « Quels équilibres et complémentarités ? » ; « Com-

ment améliorer la qualité de vie et l'attractivité des territoires ? » ; « Comment anticiper et s'adapter aux changements locaux et globaux ? » ; « Quels enjeux pour l'agriculture ? ».

Le numérique

Autant d'ateliers qui ont servi à quantifier les besoins des maires avec un fil conducteur dans chacun d'eux : le numérique. Un enjeu essentiel pour les participants. Tous ont insisté sur l'importance d'un territoire connecté, aussi bien dans le cadre des démarches administratives que pour réussir à attirer de nouvelles populations.

Cette question du numérique n'a jamais été dissociée de l'importance d'avoir une mobilité accrue et un développement de l'emploi. Un chiffre a été rappelé : « 60 % de l'emploi industriel est situé en ruralité. »

Il reste un long chemin avant de finaliser le SCoT Avord-Bourges-Vierzon. Mais les élus tendent vers un objectif, voire un credo, redit par Véronique Fenoll : « Aboutir à un SCoT qui soit fait par nous et pour nous. » ■

DÉBATS. Développement économique, qualité de vie, attractivité des territoires, changements locaux et globaux, enjeux agricoles... Les maires ont échangé sur leur vision du territoire au cours de cinq ateliers thématiques pour établir le SCoT Avord-Bourges-Vierzon.





Qu'est-ce que le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Centre-Cher ?

Alain Mazé, maire d'Annoix, a été élu président du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Centre-Cher, le 16 septembre dernier, succédant ainsi à Véronique Fenoll (Les Républicains).

Par frank simon
Publié le 10 octobre 2020 à 06h00



Alain Mazé, maire d'Annoix, a été élu président du PETR le 16 septembre dernier. © Pierrick DELOBELLE

Qu'est-ce que le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Centre-Cher??

Le PETR Centre-Cher regroupe six Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) entre Bourges et Vierzon, soit 99 communes et près de 200.000

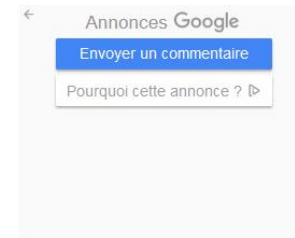


Zéro artificialisation nette, les élus du Cher inquiets de son déploiement sur le terrain

Fruit de la Convention Citoyenne pour le Climat et mesure phare de la loi "Climat et résilience", l'objectif de "zéro artificialisation nette" (Zan), qui vise à cesser l'artificialisation des sols à l'horizon 2050 en laissant la possibilité de la compenser, bouscule la façon de penser l'aménagement du territoire et interroge sur la manière la plus souhaitable de faire la ville de demain. Nombre d'élus du Cher s'interrogent : quel développement à l'ère du Zan ?

Article réservé aux abonnés

Par Valérie Mazerolle
Publié le 26 mars 2023 à 06h00 • 2 commentaires



Articles proposés aux EPCI pour le bulletin communautaire

• Lettres SCoT



Editorial

Penser un « avenir ensemble », tel est le sens de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de notre territoire. Un SCoT c'est d'abord bien connaître son territoire, imaginer son avenir pour les 20 années à venir et se doter d'outils pour le réaliser.

Préalable indispensable à la révision du SCoT, le diagnostic permet de dresser un état des lieux des atouts et des contraintes de notre territoire. Cette « photographie » a été élaborée à partir de réunions avec les acteurs locaux et d'analyses statistiques et documentaires. Elle a permis d'établir une vision partagée de la situation actuelle et des enjeux en matière d'urbanisme et d'aménagement de notre territoire. Cette étape est fondamentale car elle constitue le socle sur lequel sera élaboré le futur projet stratégique du territoire.

Cette première lettre d'information du SCoT est l'occasion de vous proposer une synthèse des principaux enjeux relatifs à notre territoire Avord-Bourges-Vierzon.

Mme Fenoll
Présidente du PETR

M. Goffinet
3ème VP du PETR

Quel périmètre ?

Parallèlement à la création du PETR Centre-Cher, l'élaboration d'un SCoT commun a été voulue pour se doter d'un projet d'aménagement partagé et ainsi participer à l'impulsion de cette nouvelle dynamique de coopération entre les bassins berruyer et vierzonnais et les territoires ruraux.

En 2020, ce périmètre se compose de :

- 6 intercommunalités (Bourges Plus, Cœur de Berry, Fercher Pays Florentais, La Septaine, Terres du Haut Berry, Vierzon-Sologne-Berry et Villages de la Forêt (fusion effectuée le 1er janvier 2020))
- 99 communes, à la fois urbaines et rurales
- 199 340 habitants (Insee, RP 2016)

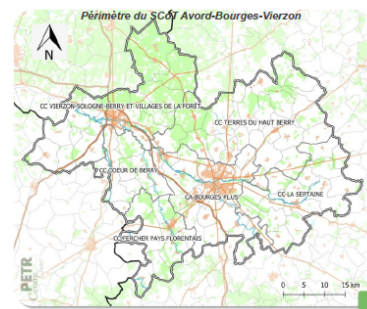
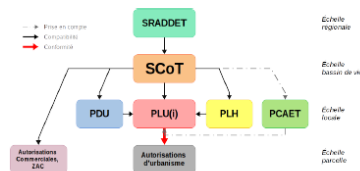
Juillet 2020

Un SCoT, c'est quoi ?

Le SCoT est un document stratégique permettant de construire l'avenir du territoire à l'horizon 20 ans. Il vise à assurer la cohérence des différentes politiques publiques : habitat, mobilité, développement économique et commercial, maîtrise de la consommation foncière, environnement.

Il s'agit d'un outil d'aménagement à l'échelle du bassin de vie, qui définit de grandes orientations d'organisation du territoire et les conditions d'un équilibre entre les espaces qui le composent, dans le respect des principes du développement durable. Un SCoT permet par ailleurs de lever la contrainte d'urbanisation limitée pour les territoires qui n'en étaient pas couverts.

Le SCoT est dit « intégrateur », car il décline des dispositions émanant de documents supra. (SRADDET, SDAGE...) et compose un cadre stratégique pour des documents locaux qui doivent être compatibles avec ses orientations (Cf. schéma). Les dispositions d'un SCoT ne s'imposent donc pas directement aux demandes d'autorisations d'urbanisme, à l'inverse de celles du PLU.



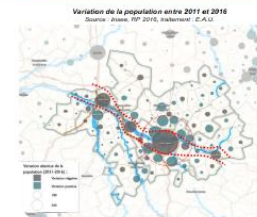
Le saviez-vous ?

Le diagnostic du SCoT est multi-thématiques (démographie, économie, foncier, environnement, équipements, commerces, habitat, mobilités...). Il est le socle à partir duquel sera construit le projet d'aménagement stratégique.

Habiter dans le territoire

Une démographie stable après deux décennies de baisse

- ❖ Une stabilisation récente de la population (-116 habitants entre 2011 et 2016) suite à un repli démographique : 201 839 habitants en 1999 contre 199 340 en 2016.
- ❖ Une dorsale et des centralités principales qui continuent de perdre des habitants.
- ❖ Un vieillissement de la population : augmentation des 65 ans et plus, mais moins marquée qu'à l'échelle départementale.
- ❖ Des ménages plus petits et plus nombreux : 2,4 personnes par ménage en 1999 contre 2,2 en 2016.
- ❖ Une augmentation du nombre de logements vacants, particulièrement dans les centres anciens : 11,5% de logements vacants (soit 12 376 logements).



Les enjeux pour l'attractivité de demain

- ❖ Maintenir la population sur place et accueillir de nouveaux ménages.
- ❖ Produire une offre en logements attractive et diversifiée répondant aux besoins de tous : en termes de typologie, de localisation et de coûts.
- ❖ Revitaliser les centres anciens et des quartiers vieillissants.

Se déplacer dans le territoire

Une colonne vertébrale Avord-Bourges-Vierzon structurante

- ❖ Vierzon et Bourges : deux nœuds structurants pour capter et redistribuer les flux sur l'ensemble du territoire.
- ❖ De nombreuses gares et haltes ferroviaires sur l'axe Avord-Bourges-Vierzon, mais des franges distantes des gares.
- ❖ Des déplacements conditionnés par l'utilisation de la voiture : 82% des actifs se rendent au travail en voiture.
- ❖ Près de 80% des flux domicile-travail relèvent de migrations internes au SCoT (69 600 actifs) mais 10 400 actifs viennent de l'extérieur et 7 600 actifs résidant dans le SCoT travaillent à l'extérieur.
- ❖ La plateforme logistique de Vierzon : un site stratégique pour les activités de fret du centre de la France.



Les enjeux pour l'attractivité de demain

- ❖ Renforcer des connexions vers les grands axes d'échanges et les agglomérations voisines (projets d'échangeurs autoroutiers, bouclage de la rocade de Bourges, offre ferroviaire...).
- ❖ Mettre en perspective développement urbain et offre de transport collectif et développer les alternatives à l'usage individuel de la voiture (covoiturage, transports collectifs...).
- ❖ Poursuite du développement d'un maillage local de mobilités douces cyclables et piétonnes pour les déplacements d'hyper-proximité.



- Communiqué de presse / articles pour bulletins communautaires

Le SCoT Avord-Bourges-Vierzon : c'est parti !

La démarche de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Avord-Bourges-Vierzon a été initiée par le comité syndical du SIRDAB, devenu PETR Centre-Cher en 2019. Elle va permettre à 7 EPCI et 101 communes du Cher de se doter d'un projet d'aménagement partagé. Au service de l'équilibre des territoires et de la cohérence des politiques publiques d'aménagement, le projet s'appuiera sur les synergies existantes entre les bassins de Bourges et Vierzon : Suivez le guide !

Du SCoT de 2013 au SCoT ABV

Pour impulser une nouvelle dynamique de coopération entre les bassins berruyer et vierzonnais, un projet de périmètre de SCoT associant l'ensemble des 7 EPCI des bassins de vie berruyers et vierzonnais a été proposé par la Préfète, fin 2016. Les 7 EPCI concernés (Bourges Plus, Cœur de Berry, Fercher Pays Florentais, La Septaine, Terres du Haut Berry, Vierzon Sologne Berry et Les Villages de la Forêt) se sont accordés sur la pertinence de ce périmètre en matière d'aménagement du territoire. Celui-ci semble à même de favoriser un développement cohérent de territoires interconnectés. Pour faire aboutir ce projet, le nouveau périmètre du SIRDAB s'est étendu fin 2017 aux communautés Vierzon-Sologne Berry et Les Villages de la Forêt.

SCoT ?

Le SCoT est un outil au service du développement équilibré des territoires qui croise toutes les thématiques de l'aménagement (urbanisme, habitat, mobilités, commerces, services, équipements, environnement, paysage, consommation de l'espace...). Sa valeur ajoutée repose sur sa capacité à mettre en cohérence les différentes politiques d'aménagement, et à les appréhender à l'échelle du bassin de vie, intermédiaire entre les schémas régionaux (desquels il adapte certaines dispositions), et les documents locaux (qui déclinent ses orientations au plus près des territoires et des besoins de leurs habitants). Le SCoT ne s'oppose donc pas aux demandes d'autorisations d'urbanisme. Il ne se substitue pas non plus aux plans locaux d'urbanisme, d'habitat ou de transport, mais s'articule avec eux et dote le territoire d'un cadre stratégique à adapter localement.

L'élaboration du SCoT Avord-Bourges-Vierzon conduira à définir un projet d'aménagement et de

développement commun, adapté à la nouvelle configuration du territoire. Il sera une interface de dialogue qui amplifiera les relations et la coopération entre territoires. Il permettra également de tirer le bilan du SCoT de 2013 et d'en actualiser les orientations. Enfin et surtout, il conduira à restaurer les capacités de développement des communes aujourd'hui non couvertes par un SCoT, en levant la contrainte d'urbanisation limitée.

L'élaboration du SCoT, comment ça se passe ?

La démarche a été initiée en juillet 2018 par le comité syndical du SIRDAB, qui a précisé par sa délibération les grands objectifs poursuivis, ainsi que les modalités de concertation avec le public tout au long de la démarche. La délibération est consultable sur le site internet : www.sirdab.fr/SCoTABV. La durée des études est estimée entre 4 et 5 ans. La démarche nécessite de recourir à un prestataire, piloté par les services du syndicat porteur du SCoT en association étroite avec les élus du territoire. Différents partenaires seront associés (EPCI, Région, Département, Etat...) ainsi que le public, informé et sollicité pour émettre des remarques sur le projet aux principales étapes du projet.

Le SCoT s'appuiera sur un diagnostic complet qui permettra de s'accorder sur les enjeux de chaque territoire et de chaque thématique. Les grandes orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) seront ensuite définies, avant d'élaborer le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), volet prescriptif du schéma, qui permettra de traduire le projet politique retenu. Avant son approbation, le schéma fera par ailleurs l'objet d'une enquête publique.

Où en est-on ?

Pour l'élaboration du SCoT, le prestataire Économie, Aménagement et Urbanisme (EAU) a été retenu pour les études générales. Pour les besoins de l'étude, un groupement a été constitué avec Environnement Qualité Service (EQS) sur les études environnementales, la chambre d'agriculture du Cher et la SAFER du Centre pour les volets agricoles et foncier. Par ailleurs, le bureau d'études PRAXIDÉV a été choisi pour élaborer le volet économique du SCoT, qui bénéficie du soutien de la Région Centre-Val de Loire.

Le travail a débuté au deuxième trimestre 2019. Les études commencent par la réalisation du diagnostic partagé et une évaluation de la mise en œuvre du SCoT de 2013.

Pour plus d'informations et suivre l'actualité de la démarche SCoT : www.sirdab.fr



Communiqué

Le PETR Centre-Cher organise une réunion publique consacrée à l'aménagement de notre territoire, dans les bassins de vie berruyer et vierzonnais (98 communes de Bourges Plus, Cœur de Berry, Fercher, La Septaine, Terres du Haut Berry et Vierzon-Sologne-Berry)

Réunions Publiques

Cœur de Berry : 7 février 2023, 18h Brinay (Salle des fêtes)
Fercher : 15 février 2023, 17h45 St Florent s/ Cher (Salle de Roseville)
Bourges Plus : 15 février 2023, 20h St Doulchard (Centre Socio-Culturel)
Terres du Haut Berry : 01 mars 2023, 18h Henrichemont (Espace Victor Hugo)
La Septaine : 01 mars 2023, 20h Avord (Salle des fêtes)
Vierzon-Sologne-Berry : 5 avril 2023, 18h30 (lieu à définir)

Dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en cours d'élaboration, la population est invitée à partager les enjeux mis en exergue par le diagnostic, discuter des premières orientations retenues et alimenter le projet !

Document stratégique pour l'avenir du territoire, dans un contexte marqué par les effets des crises sanitaire et climatique ou encore le contexte géostratégique global, le SCoT traite de l'ensemble des enjeux d'aménagement et facilite la cohérence entre différentes thématiques (équilibres territoriaux, sobriété foncière, lutte contre le changement climatique, développement économique et résidentiel, maillage de services, mobilités, préservation de la biodiversité, gestion durable des ressources...).



Le SCoT du PETR Centre-Cher, pour concilier développement territorial et sobriété foncière

L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Avord-Bourges-Vierzon est portée par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Centre-Cher, à l'échelle de 6 intercommunalités et 98 communes. À travers elle, il s'agit de se doter d'un cadre stratégique commun pour l'aménagement du territoire, favorisant les équilibres locaux entre les bassins de Bourges, de Vierzon et la ruralité, tout en favorisant la cohérence des politiques publiques. Retour sur l'élaboration du projet !

Un SCoT pour un cadre stratégique partagé en matière d'aménagement du territoire

6 intercommunalités ont travaillé à l'échelle du PETR Centre-Cher pour élaborer ce projet de SCoT (Bourges Plus, Cœur de Berry, Fercher, La Septaine, Terres du Haut Berry, Vierzon-Sologne-Berry).

Le projet a ainsi vocation à soutenir l'émergence de projets communs et à développer les interrelations qu'entretiennent les différents espaces du territoire. Le SCoT traite ainsi de toutes les thématiques de l'aménagement du territoire : foncier, biodiversité, habitat, économie, commerce, risques...

Sur un plan juridique, le SCoT permettra de redonner aux intercommunalités une maîtrise de développement pour les communes aujourd'hui non couvertes par un SCoT, en levant la contrainte d'urbanisation limitée.

Un SCoT construit par les élus, au service du territoire et de ses acteurs

À partir de 2022, les orientations du projet d'aménagement stratégiques (PAS) ont été formalisées pour répondre aux grands enjeux mis en exergue par le diagnostic. Pierre angulaire de la démarche, ce projet débattu en comité syndical du PETR Centre-Cher en décembre 2024 structure la stratégie d'aménagement autour de trois axes :

- Un territoire qui compose avec la nature, ménage ses ressources et met en scène ses richesses patrimoniales
- L'économie, moteur du rayonnement du territoire et d'un mode de développement valorisant sa cohésion
- Un cadre de vie attractif et un maillage territorial solidaire qui valorise la proximité

Depuis 2024, la traduction du projet dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) se poursuit ; volet prescriptif du schéma, ces dispositions devront être respectées par les documents d'urbanisme locaux.

À chaque étape, ce travail s'est appuyé sur une concertation de la population lors de réunions publiques et une association du conseil de développement du PETR Centre-Cher.

Un SCoT pour opérer les transitions

Le projet de SCoT est aussi une réponse locale aux bouleversements globaux, en matière de dérèglement climatique. Le projet a ainsi été l'occasion de questionner le mode d'aménagement du territoire pour le positionner dans le champ des transitions environnementale et climatique.

Ce faisant, il apporte ainsi sa pierre à l'édifice du défi climatique pour en atténuer les effets et s'y adapter, participe à une gestion plus durable de la ressource en eau et de la ressource foncière, et contribue à sauvegarder la biodiversité et les aménités paysagères de notre territoire. En œuvrant à la préservation des terres agricoles et en encadrant le développement des énergies renouvelables, il apporte également une réponse aux enjeux de souveraineté alimentaire et énergétique.

Un SCoT « climatisé » pour décliner la trajectoire de sobriété foncière vers le « ZAN »

La loi Climat & Résilience d'août 2021 introduit un objectif zéro artificialisation nette (ZAN) à horizon 2050 et organise une trajectoire de sobriété foncière par tranche de 10 ans, avec un 1^{er} objectif de division par deux de la consommation d'espaces entre 2021 et 2020 par rapport à la période 2011-2020. Cette loi s'inscrit dans le prolongement de lois ayant œuvré depuis les années 2000 à mieux maîtriser la consommation foncière. Elle opère cependant un changement de braquet qui va conduire les territoires à repenser leur modèle d'aménagement.

Le projet de SCoT s'est donc attaché à trouver le chemin parfois étroit permettant de respecter ce cadre légal, tout en ménageant les capacités de développement de chaque EPCI. Pour ne rien sacrifier aux ambitions d'accueil de population et d'activités, notamment industrielles, cela passe à la fois par un effort réaffirmé sur le renouvellement urbain et le recyclage de l'existant et une meilleure optimisation d'une ressource foncière devenue rare et précieuse.

Si des discussions sont toujours en cours pour faire évoluer le cadre légal (proposition de loi TRACE), celles-ci restent hypothétiques à ce stade. Bien qu'elles puissent aboutir à un ajustement du calendrier, les éventuelles évolutions qui en découleront ne bouleverseront probablement pas les objectifs de sobriété foncière.

Le SCoT ?

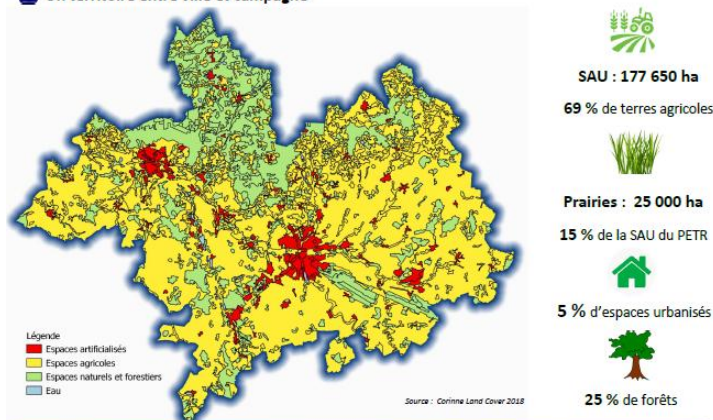
Le SCoT est un outil au service du développement équilibré des territoires qui croise toutes les thématiques de l'aménagement (urbanisme, habitat, mobilités, commerces, services, équipements, environnement, paysage, consommation de l'espace...).

Sa valeur ajoutée repose sur sa capacité à mettre en cohérence les différentes politiques d'aménagement, et à les appréhender à l'échelle du bassin de vie, intermédiaire entre les schémas régionaux, notamment le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (le SRADDET, duquel il décline les dispositions), et les documents locaux (qui précisent ses orientations au plus près des territoires et des besoins de leurs habitants). À l'inverse des Plans Locaux d'Urbanisme (intercommunaux), le SCoT ne s'oppose pas aux demandes d'autorisations d'urbanisme, mais prévoit des dispositions que les documents de planification locaux traduisent localement.

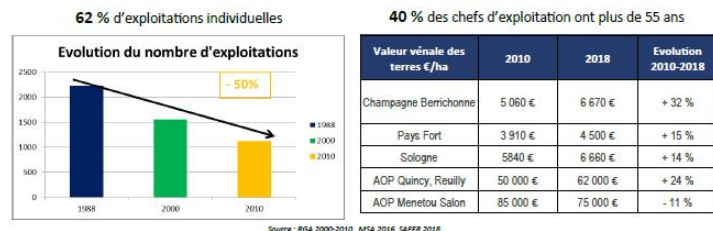
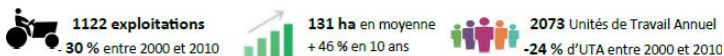
Pour plus d'informations et suivre l'actualité de la démarche SCoT : www.sirdab.fr



Un territoire entre ville et campagne



Exploitations et agriculteurs en pleine évolution Des difficultés dans la transmission et l'installation d'exploitations



Annonces des réunions publiques (exemples)

- Affiches / flyers

SIX CLEFS POUR COMPRENDRE LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE



UN CADRE
Le schéma de cohérence territoriale (Scot) est un document d'aménagement dont l'objectif est d'imaginer un futur désirable à l'horizon 2045, en termes d'aménagement. Il apporte un cadre stratégique aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) membres, pour porter leurs propres plans locaux d'urbanisme, plans de mobilité ou programmes locaux d'habitat. Il est en train d'être finalisé pour une entrée en vigueur début 2026.

UN OBJECTIF
« L'objectif est de créer un équilibre entre les différentes parties du territoire, précise Antoine Marty, responsable du pôle planification du PETR Centre-Cher. Nous nous sommes attachés à comprendre où, et dans quelles proportions, il convient de mobiliser nos capacités de développement, pour rapprocher les habitants des services et des zones d'emploi afin de réduire les mobilités carbonées. L'idée est d'ouvrir à une redynamisation de nos centres-villes et centres-bourgs et de travailler des complémentarités laissant toute leur place à la ruralité. »

DES THÉMATIQUES LARGES
L'objectif est d'aborder toutes les thématiques de l'aménagement : foncier, urbanisme, commerce, habitat, mobilité, développement économique, eau, biodiversité, énergies renouvelables... afin de mettre en perspective tous ces champs et de faire travailler ensemble tous les services.

UN TERRITOIRE
Le schéma de cohérence territoriale est porté par le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Centre-Cher à l'échelle de six intercommunalités : Bourges Plus, Cœur de Berry, Fercher, La Septaine, Terres du Haut Berry et Vierzon-Sologne-Berry. Créé en 2019, le pôle d'équilibre territorial et rural Centre-Cher est un outil de dialogue et de coopération, dont l'objectif est de renforcer les capacités de développement du territoire. Il comprend 98 communes des bassins de Bourges et Vierzon et les communes rurales alentour. Cela correspond à un tiers des communes du Cher et deux tiers des habitants. Plusieurs partenaires tels que l'État, le conseil départemental, les chambres consulaires, et même les habitants lors de réunions publiques, sont invités à prendre part à l'élaboration du schéma de cohérence territoriale.

UNE LOI
Le schéma de cohérence territoriale traduit, à l'échelle locale, la loi climat et résilience, d'août 2021. Cette dernière introduit un objectif zéro artificialisation nette (ZAN) à horizon 2050 pour aller vers plus de sobriété foncière.

UNE AMBITION
L'une des ambitions du schéma de cohérence territoriale est d'accueillir 10 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2045. Une volonté politique qui pourra s'appuyer sur l'industrie de la défense, en forte expansion sur le territoire, et Bourges capitale européenne de la culture 2028. « Cette population correspond à la population dans les années 1990, ajoute Antoine Marty. Cela prouve que le territoire est capable d'accueillir une telle population, il dispose des équipements nécessaires. »

« Nous avons choisi de mettre l'accent sur la préservation des ressources naturelles et patrimoniales, eau, sols, monuments et paysages. Pour protéger la qualité de nos vies et nos activités dans le futur, c'est pour nous un préalable. Une fois intégrée cette contrainte, nous avons pensé comment organiser le développement de l'industrie, très présente chez nous, et le rayonnement touristique. Enfin, nous partageons tous le même attachement aux territoires ruraux et à la vie des villages et des quartiers et nous avons donc pensé à leur donner les moyens de leur vie sociale autour des commerces et des services, en ne portant atteinte qu'avec grande mesure aux terres agricoles. C'est un exercice difficile mais passionnant que de mettre autour de la table les représentants de nos six intercommunalités, de Vierzon à Avord. »

Irène FÉLIX
Présidente de Bourges Plus

22

RÉUNION PUBLIQUE SCOT
Schéma de Cohérence Territoriale

Mercredi 1^{er} mars 18h00
Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont
2 rue des 4 Nations

stratégie d'aménagement
objectifs
enjeux
orientations
dialogue territorial

PETR Centre-Cher
Renseignements auprès du PETR Centre-Cher
02 46 59 15 37 / scot@petr-centrecher.fr

TERRES du HAUT BERRY

Réunion Publique SCOT
Mercredi 15 février - 17h45
St Flers sur Cher - Salle Roseville

PETR Centre-Cher
FerCher
Communauté de Communes

Réunion Publique SCOT
Mardi 15 avril - 18h00
Brinay - Salle des Fêtes

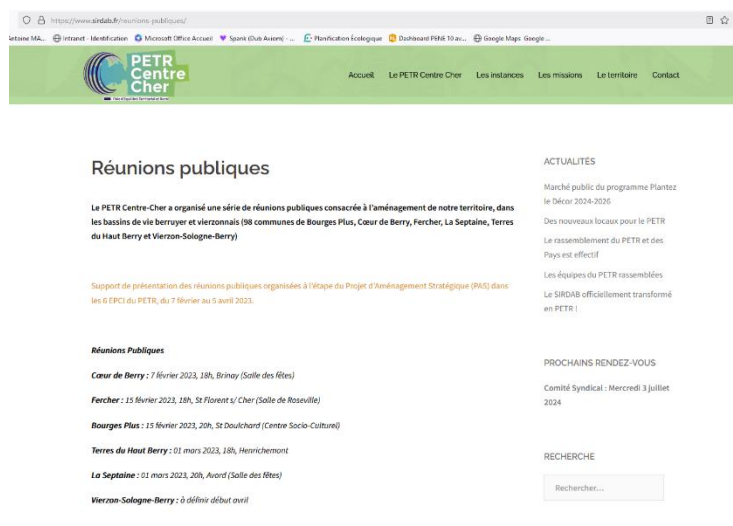
PETR Centre-Cher
Cœur de Berry
Communauté de Communes

Venez échanger sur la stratégie d'aménagement du PETR Centre-Cher !

Venez échanger sur les objectifs d'un document stratégique pour l'aménagement du Centre-Cher !

intercommunalités : PETR Centre-Cher / 02 46 59 15 37 / scot@petr-centrecher.fr

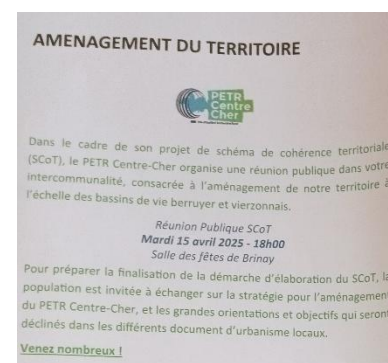
- Informations sur le site internet du PETR et des EPCI membres



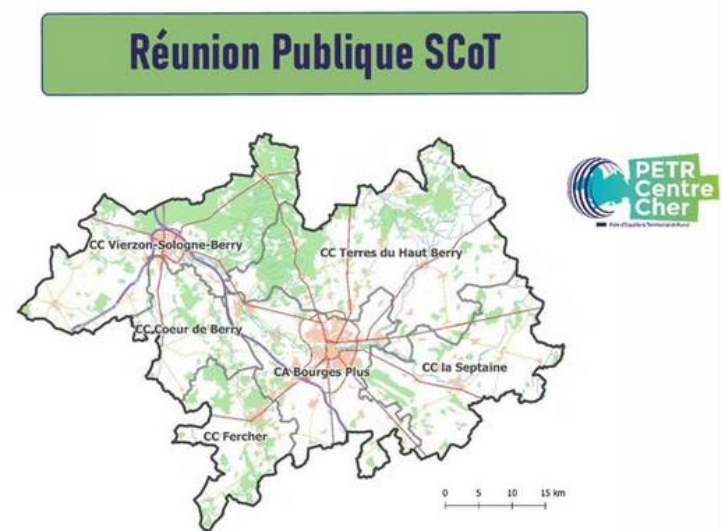
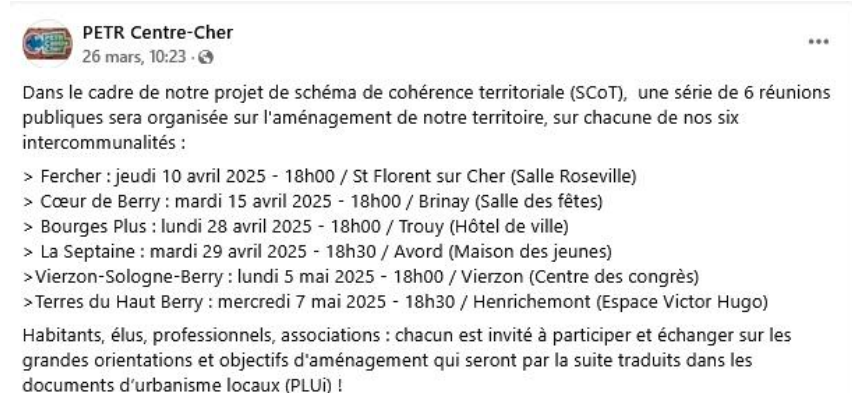
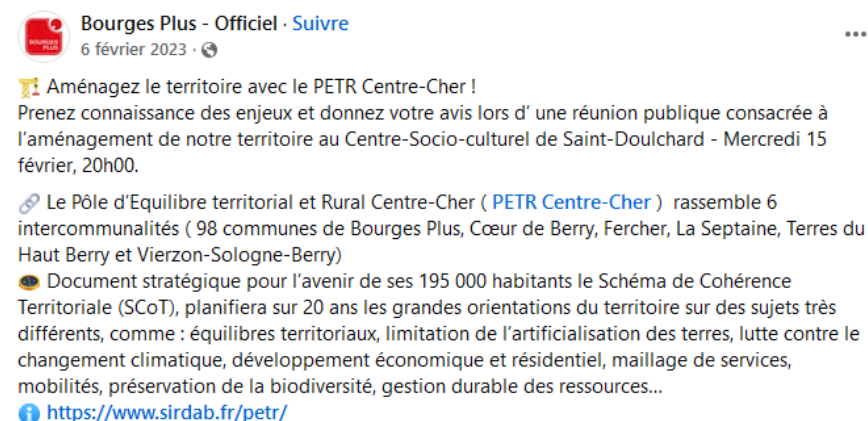
SCOT - RÉUNION PUBLIQUE



- Diffusion de l'information dans la presse



- Communication sur les réseaux sociaux (exemples)



• Invitation à un atelier dédié aux agriculteurs



Saint-Denis
2701, route d'Orléans
BP 10 - ZA Desour du Parc
18230 SAINT-DOLCHARD
Tel : 02 48 23 04 00
Fax : 02 48 65 18 43
aoum@chambre-agri.fr

«DÉNOMINATION»
«NOM» «PRENOM»
«LIEUDIT»
«CP» «COMMUNE»

Saint-Denis, le 04 juin 2019

Nos réf. : EG/MQ/CL
Objet : Elaboration SCoT Avord-Bourges-Vierzon – Diagnostic agricole

Madame, Monsieur,

Le PETR Centre-Cher vient de lancer l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (S.Co.T). Ce document d'urbanisme a pour vocation d'appréhender les évolutions du territoire, notamment sur l'activité agricole, et d'y fixer les grands principes de l'urbanisation pour les années à venir.

La Chambre d'agriculture a été missionnée afin de réaliser un diagnostic qui dresse les caractéristiques de cette agriculture, ses évolutions, ainsi que les enjeux qui en découlent. Ceci permettra d'étayer les orientations prises dans le document d'urbanisme.

En tant qu'agriculteur, ou bien acteur du monde agricole vous êtes sollicité pour participer à un atelier thématique afin que vous nous exposiez votre vision de l'agriculture sur le territoire, ses difficultés, ses atouts et ses perspectives d'évolution.

Nous vous invitons donc le :

JEUDI 20 JUIN 2018 A 14 H 00
A la Chambre d'agriculture du Cher, à St-Denis

Ce sera l'occasion de définir avec vous les enjeux principaux à prendre en compte et ainsi mettre l'agriculture au cœur de la réflexion du projet de S.Co.T. C'est pourquoi, nous comptons sur votre active participation.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos salutations respectueuses.

Le Président,

[Signature]

Supports de présentation utilisés lors des réunions publiques organisées dans chaque EPCI et photos

• Réunions publiques en phase Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Support de présentation



Quelques grands chiffres du \$CoT

Le diagramme ci-dessous résume les caractéristiques de la force de composition du \$CoT

196 520 habitants, dont 24% de plus de 64 ans et 22% de moins de 30 ans

108 609 logements, dont 94% des résidences principales, 4% des résidences secondaires et 2% de logements vacants

79 415 emplois

- 13% employés sur les territoires autour 200 habitants
- Accès résident à 200 emplois dans le territoire
- Accès résident à 200 emplois dans le territoire
- Accès résident à 200 emplois dans le territoire

246 332 hectares couverts par le Scot, dont 13% de territoires agricoles

Document de loi de la Carte Land Green 2018

Tendances d'évolution démographique à l'échelle du SCOT :

- **Diminution de près de 4 000 habitants sur 2015-2019 après un gain d'environ 1 000 hab. sur 2008-2013**
- **Tendance au vieillissement :**
 - En 2019, 107 habitants d'âge moyen 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans,
 - Soit un indice de vieillissement 1,07, inférieur à celui du Cher mais supérieur aux moyennes régionale et nationale

Composition de la population par âge (2019) :

Tranche d'âge	Pourcentage
0-19 ans	18,3%
20-64 ans	56,1%
65 ans et plus	25,6%

Indice de vieillissement (2019) :

Entité	Indice de vieillissement
SCOT de Bourges	1,07
Cher	1,02
Région Centre-Val de Loire	1,12
France	1,15

Évolution de la population du SCOT de Bourges (2008-2019) :

Année	Population (habitants)
2008	~25 000
2013	~26 000
2019	~24 000

Equilibre du territoire et espaces de vie

Un territoire alliant espaces ruraux et espaces urbains

- « Des bassins de vie se sont amenés autour des implantations de base pour accueillir l'habitat collectif et l'industrialisation, dont les zones d'habitat de la Vallée de la Saône »
- « Le territoire est l'habitat et le commerce de proximité »

Une qualité de vie, l'attractivité des territoires

« L'habitat est le premier facteur de développement, qu'il soit urbain ou rural, permettant la désenclavement, grâce au logement plus attractif que sur les territoires périphériques »

Rayonnement

Un rayonnement du territoire

« L'habitat et régionalisation ont permis de développer les équipements et les services structurants à Bourges, Châteaubriant... »

Territoire « Naude de mobilité et d'infrastructures de transport »

« Le centre de la France est le lieu d'un fort développement économique, un grand centre de culture de la région »

OCCUPATIONS DU SOL ET DES ESPACES



- Amélioration de l'accessibilité au territoire, de la mobilité et de la desserte numérique
- Développement cohérent pour l'équilibre urbain/rural avec l'enjeu de proximité aux emplois, services (petite enfance, santé, commerce, éducation...)
- Mise en valeur de la qualité de vie et attractivité pour les jeunes et les familles afin de rester un territoire vivant et multigénérationnel
- Reconquête des centres villes & logement (déception de la vacance de logements, notamment)
- Le parcours résidentiel des ménages aux différents stades de la vie

Transition écologique

Un territoire durable (vert et bleu) aux multiples fonctions : écosystèmes, agriculture, cycle de l'eau, gestion des risques...

Une ressource en eau qui pose l'eau potable, évitable, aux pollutions de surface et des tensions ponctuelles sur l'alimentation

Une consommation totale d'espaces de 1 060 ha sur 2013-2023 (comptes rendus de la 1^{re} et 2^{de} session du Comité de Pilotage de la Stratégie de l'Eau de la Région de Bruxelles-Capitale)

Une adaptation au changement climatique (inondations, sécheresses et incendies) et l'atténuation à ses effets (gestion des températures, ventation, ...)

La protection d'habitats des écosystèmes, avec des zones dédiées à la biodiversité

La valorisation des ressources locales : aliments, produits, matériaux

Economie

Part desepargne par grands secteurs économiques en 2010

Secteur	Part de l'épargne (%)
Agriculture	1,1
Industrie	10,1
Commerce	14,1
Services	48,1
Immobilier	26,5

Des filières d'excellence (agro-alimentaire, agro-industrie...) et un tissu industriel qui se redynamise (les nouvelles technologies, l'aéronautique...)

Un positionnement sur les grands axes (Lyon/Tour / Nantes / Paris/Orléans/Toulouse...) et dans les activités logistiques

Une agriculture qualitative, productive et créatrice de valeur ajoutée : céréales, viticulture qui contribue à la renommée mondiale des vins (J&F, Quincy-Reuilly, Montreuil-Saint, Sancerre)

[illegible]

Vers le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

2.1 Positionnement et stratégie

[illegible]

Un positionnement au sein d'un projet territorial qui favorise le développement :

des fonctions complémentaires	&	des coopérations extimes
Renforcer les pôles d'aménagement (capacité et attractivité) : • Appuyer la croissance économique • Améliorer les performances territoriales • Appuyer les Pôles Ordonnés : • Ligne 1007 : Paris, Orly, Longueville, Tremblay • Ligne 1008 : Arcueil, Malakoff, Issy-les-Moulineaux • Ligne 1009 : Nanterre, Colombes, Courcouronnes • Accroître son rôle Recherche • Renforcer le pôle sport (pour attirer des JO 2024)	• Appuyer les pôles d'activités : • Aéroports : Paris-Orly, Paris-Charles de Gaulle, Paris-Montlyon • Université : Paris-Saclay, Sorbonne Université, Université Paris Cité • Santé : Hôpital de la Pitié-Salpêtrière, Hôpital de la Necker, Hôpital de la Sainte-Justine • Culture : Opéra de Paris, Grand Palais, Petit Palais, Musée d'Orsay, Centre Pompidou • Appuyer les pôles de services : • Finance : La Défense, Paris La Défense • Commerce : Paris Centre, Paris Nord, Paris Est • Industrie : Paris Nord, Paris Est, Paris Sud • Appuyer les pôles de logements : • Paris Centre, Paris Nord, Paris Est, Paris Sud • Paris La Défense, Paris La Vallée • Paris Nanterre, Paris Issy-les-Moulineaux	Tourisme et sport-bolides : • Appuyer le tourisme : Paris, Paris La Défense, Paris La Vallée, Paris Nanterre, Paris Issy-les-Moulineaux, Paris Nord, Paris Est, Paris Sud • Appuyer le sport-bolides : Paris La Défense, Paris La Vallée, Paris Nanterre, Paris Issy-les-Moulineaux, Paris Nord, Paris Est, Paris Sud Economie / Terroirs d'habitat : • Appuyer l'économie : Paris, Paris La Défense, Paris La Vallée, Paris Nanterre, Paris Issy-les-Moulineaux, Paris Nord, Paris Est, Paris Sud • Appuyer les terroirs d'habitat : Paris, Paris La Défense, Paris La Vallée, Paris Nanterre, Paris Issy-les-Moulineaux, Paris Nord, Paris Est, Paris Sud

Mobilités et services aux populations

mettre en œuvre des leviers de vie exceptionnels

Paris, Paris La Défense, Paris La Vallée, Paris Nanterre, Paris Issy-les-Moulineaux, Paris Nord, Paris Est, Paris Sud

2.2 Grands axes et premières pistes d'objectifs travaillés par les élus

Le diagramme illustre la Stratégie d'appui aux 3 grands axes de la politique de développement durable de la Région de la Capitale. Au centre se trouve un rectangle blanc intitulé "Stratégie d'appui aux 3 grands axes". Trois flèches bleues partent de ce centre vers trois rectangles gris situés aux coins du diagramme, chacun représentant un axe stratégique.

- Axe supérieur (Gauche) :** "Activer les différents réservoirs de rayonnement et d'attractivité globale".
- Axe inférieur (Gauche) :** "Un cadre de vie attractif et un maillage territorial solide qui valorise la ruralité".
- Axe inférieur (Droite) :** "L'économie, moteur du rayonnement du territoire et d'un mode de développement valorisant sa cohésion et une exigence de gestion durable des ressources".

En plus du diagramme principal, il y a une légende à gauche :

- Un rectangle gris : "c'est une gestion économe durable" (avec une note "à l'alignement des activités et d'un cadre de vie attractif").
- Un rectangle blanc : "c'est une gestion économe durable" (avec une note "à l'alignement des activités et d'un cadre de vie attractif").

Un territoire qui compose avec la nature, ménage ses ressources et met en scène ses richesses patrimoniales
(paysage, bâti, nature, culture):

- Reconnaître et valoriser le biodiversity.
- Prendre en compte les richesses, (matières, agricoles).
- Valoriser les paysages et leur vulnérabilité aux Aléas.
- Mettre en scène en nature des paysages & patrimoniaux

[illegible]

2 Affirmer une politique ambitieuse et solide du gestion de l'eau, des ruisselements et des écoulements	3 Définir des actions de planification et de mise en œuvre
Prévenir les causes d'origine et leurs conséquences	Mettre / renforcer le quart d'heure de brèves <i>Prévenir / réduire le nombre d'écoulements de la source et la continuité de l'eau vers les ruisselements et les écoulements (2 points)</i>
Maîtriser l'usage de l'eau pour éviter le gaspillage et le protéger et le partager	Assurer la continuité des écoulements <i>Garantir l'intégrité des eaux pluviales, évitement des pertes matérielles de culture par versées excessives (épisodiques...)</i> <i>Prévenir les risques de ruissellement et de pollution de l'écoulement de la source de l'écoulement (écoulement de la source de l'écoulement...)</i>
Prévenir le brouage et les brouillonnages	Prévenir l'écoulement, normal des brouillonnages (brouillonnages...) <i>Prévenir l'écoulement, normal des brouillonnages (brouillonnages...)</i> <i>Prévenir l'écoulement, normal des brouillonnages (brouillonnages...)</i>
Définir <i>Prévenir l'écoulement, normal des brouillonnages (brouillonnages...)</i>	Prévenir l'écoulement, normal des brouillonnages (brouillonnages...) <i>Prévenir l'écoulement, normal des brouillonnages (brouillonnages...)</i> <i>Prévenir l'écoulement, normal des brouillonnages (brouillonnages...)</i>

3 Les centres d'effacement offrent également des services adaptés aux espèces de animaux.

Gérer l'effacement de manière économique et concilier durablement et préservation de la qualité de vie

élaborer l'offre en logement pour fluidifier les parcours résidentiels, répondre aux besoins des seniors et attirer des jeunes actifs.

- ↳ développer : gestion de la mobilité et des déplacements (par services, véhicules, vélos, espaces et modes, etc.)
- ↳ favoriser l'auto et la mobilité automobile : sécuriser l'entretien pour une plus grande durée

Quel Habitat de demain, en ville et dans les espaces ruraux, pour économiiser le foncier et préserver la qualité du cadre de vie ?

2. Un territoire innovant pour un territoire de proximité et une offre différenciée de services

Malgré les compétences des communes pour organiser l'offre communautaire dans le cadre d'un algorithme urbain, la présence de l'habitant sur les lieux d'emploi et de services à la population

Les problèmes de territoire ont été dus pour assurer cette résilience à l'habitant, à l'habitant du tissu, qui garantisse la proximité avec les communes voisines

Résumé : toutes les communes ont des compétences pour organiser les services communautaires, à l'habitant, à la population

Perspectives ? l'impact a une ressource humaine de la population en lien avec le projet économique et l'échelle de l'impact de développement : 100 000 habitants en 20 ans

• **Mieux servir le territoire aux infrastructures intergénérationnelles et agglomérées monoproductives proches (Paris, Clermont, Dijon) :**

• **Favoriser les mobilités alternatives, décentralisées (transports en commun, vélo, car et bus express, etc.) :**

• **La maîtrise foncière pour le renforcement de l'offre foncière au cas des territoires au risque d'indivision ?**

• **Quelles solutions de mobilité adaptées aux espaces de loi carrez ?**

La concertation

Logo of PETR Centre de l'Est (Petroleum Education Resource Centre) and a collage of four images showing various aspects of the oil and gas industry, including a globe, a refinery, a pipeline, and a wellhead.

Le SCoT, un projet élaboré en concertation

❑ Des modalités de concertation pour :

S'informer :

- Les documents (diagnostics...) sur le site Internet
- Le dossier de concertation au siège de chaque EPCI

(ou dans les Mairies/collectivités communales ou proches)

Le site du PETR
www.petra.fr



Contribuer :

- Les enquêtes de concertation au siège de chaque EPCI
- La seconde séance de réunion publique organisée dans le cadre de la concertation
- La possibilité d'élire au PETR Centre-Cher (4 rd point) un représentant (2000€ sources)

Photographies des réunions publiques



Photographies des réunions publiques de la phase DOO





De nombreux autres séminaires et ateliers de travail avec les élus des EPCI et des communes, et les acteurs de la société civile tout au long de la démarche





